

**NOUVELLES**

**CSN**

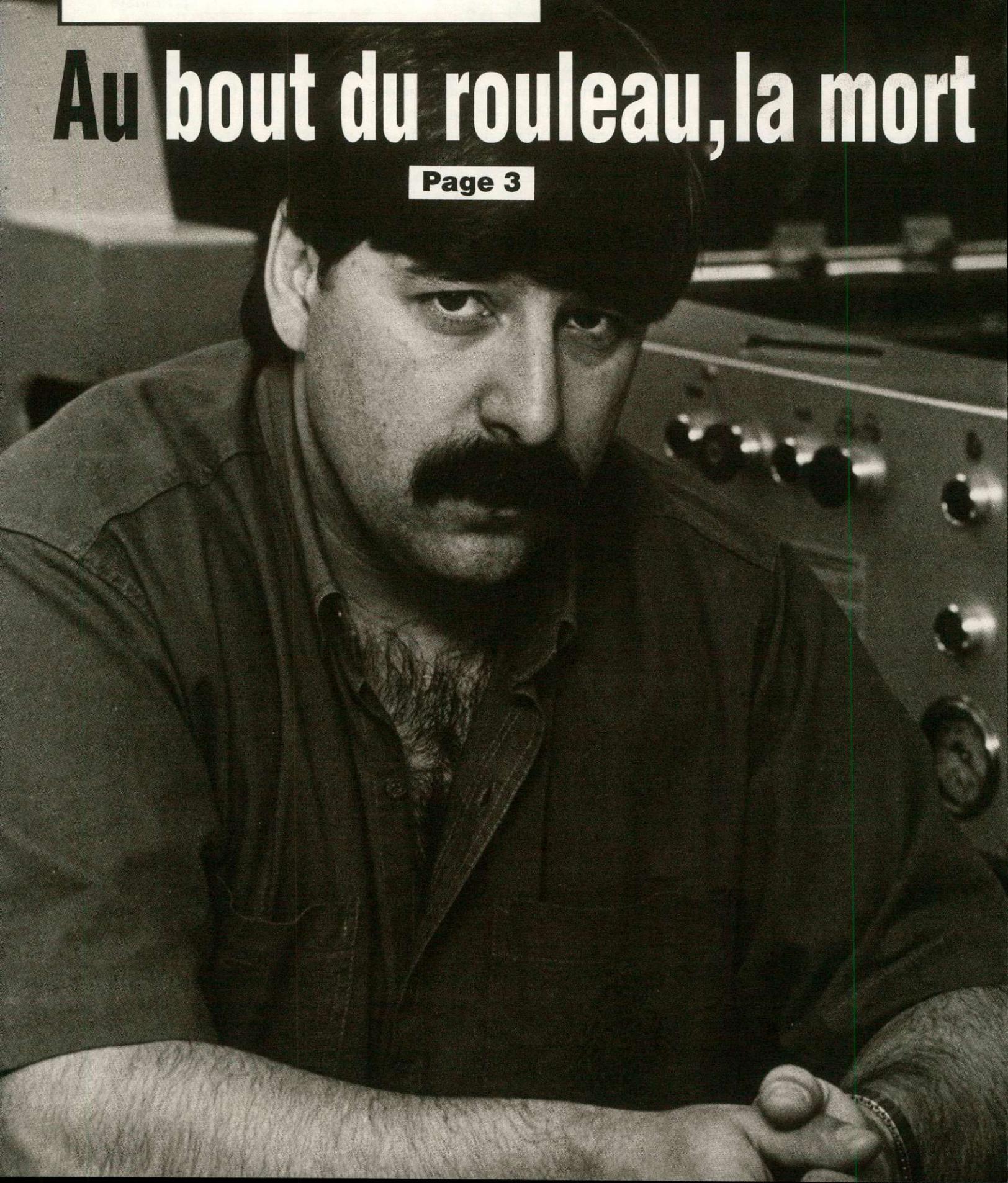
Numéro 369

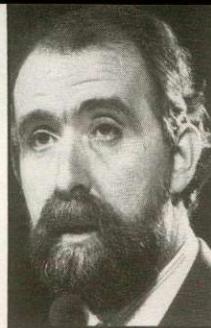
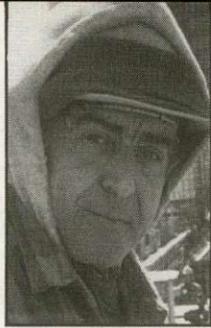
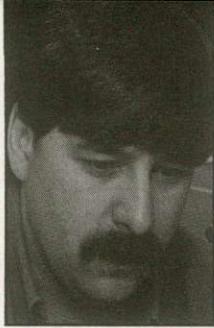
26 novembre  
1993



# Au bout du rouleau, la mort

Page 3





Numéro

# 369

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:

**CSN distribution**  
1601 de Lorimier  
Montréal  
H2K 4M5.  
(514) 598-2233

**Rédaction:**

514-598-2159

**Numéro central:**

598-2121

**3**  
**Au bout du rouleau, la mort**

Un travailleur est broyé dans une usine de papier, un secteur qui n'est pas reconnu prioritaire au plan de la santé-sécurité au travail, mais qui a pourtant connu son lot de tragédies. Cette fois, c'est à Perkins Candiac que ça s'est passé.

**6**  
**Qui va arrêter Normand Cherry?**

Avec le projet de loi 142, qui vient sacrifier des droits chèrement acquis par les travailleurs de la construction, le ministre du Travail a mis le feu aux poudres dans une industrie déjà terriblement affectée par la récession. Il a provoqué une colère bien légitime chez les travailleurs, comme en témoignent trois d'entre eux.

**8**  
**Un pas vers l'avenir**

Les relations entre le peuple québécois et les peuples autochtones ne sont pas toujours à leur meilleur. Mais des efforts généreux se poursuivent depuis deux ans au Forum paritaire, dont les co-présidents Gerald Larose et Roméo Saganash se sont présentés devant la Commission Erasmus-Dusault.

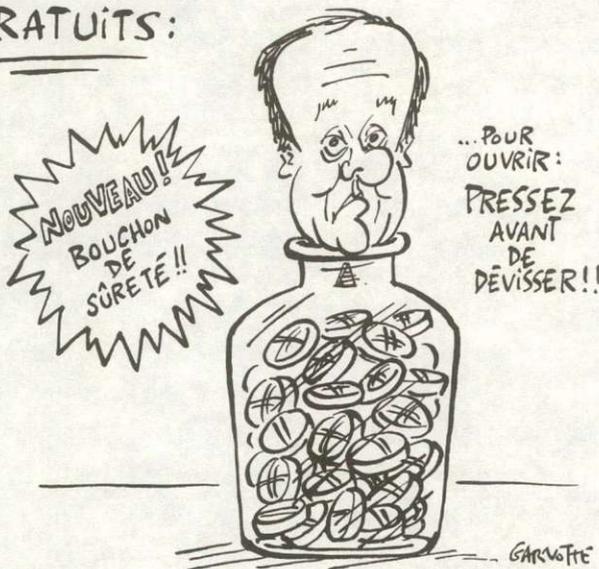
**10**  
**Une entreprise de démolition**

Ceux qui croyaient qu'il y avait à Québec un gouvernement devront réviser leur point de vue. C'est plutôt une entreprise de démolition qui a installé ses quartiers sur la Colline. Un projet de réforme du Code du travail a été déposé; il fait courir des risques graves à la liberté d'association et de négociation. La CSN réagit vivement.

**12**  
**Un syndicat dans la mire patronale**

Les 25 employés de Peoples à Roberval n'en reviennent pas! En grève depuis le 12 juillet, elles ont refusé de se plier aux conditions des frères Wise, dont l'ultimatum avait été fixé au 12 novembre, cinq heures. Les propriétaires ont préféré sacrifier un magasin plutôt que d'accepter la présence d'un syndicat.

**MÉDICAMENTS GRATUITS:**



**Coordination**

Louis-Serge Houle  
Michel Rioux

**Rédaction**

Michel Crête  
Louis-Serge Houle  
Henri Jalbert  
Thérèse Jean  
Marc Laforge  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Jacinthe Pilon  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Collaborations**

Jacques Guay  
Michel Tremblay  
Clément Trudel  
Pierre Vadeboncoeur

**Conception graphique**

Jean Gladu

**Mise en page informatique**

Jean Gladu  
Louis-Serge Houle  
Sophie Marcoux

**Photographes**

Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Hélène Rocho.

**Caricaturiste**

Garnotte

**Impression**

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.



# Au bout du rouleau, la mort

Par Lucie Laurin

Voici un mois, le président du syndicat des travailleurs de Papiers Perkins à Candiatic, Réjean Boucher, reprochait à son employeur son insouciance vis-à-vis des conditions de santé-sécurité dans l'usine. Il ajoutait: «*Est-ce que vous allez attendre qu'un de nous meure au travail avant d'agir?*» Eh bien, c'est fait. Le 17 novembre, à la fin de son quart de travail, un ouvrier connaissait une mort affreuse, broyé par une machine à papier.

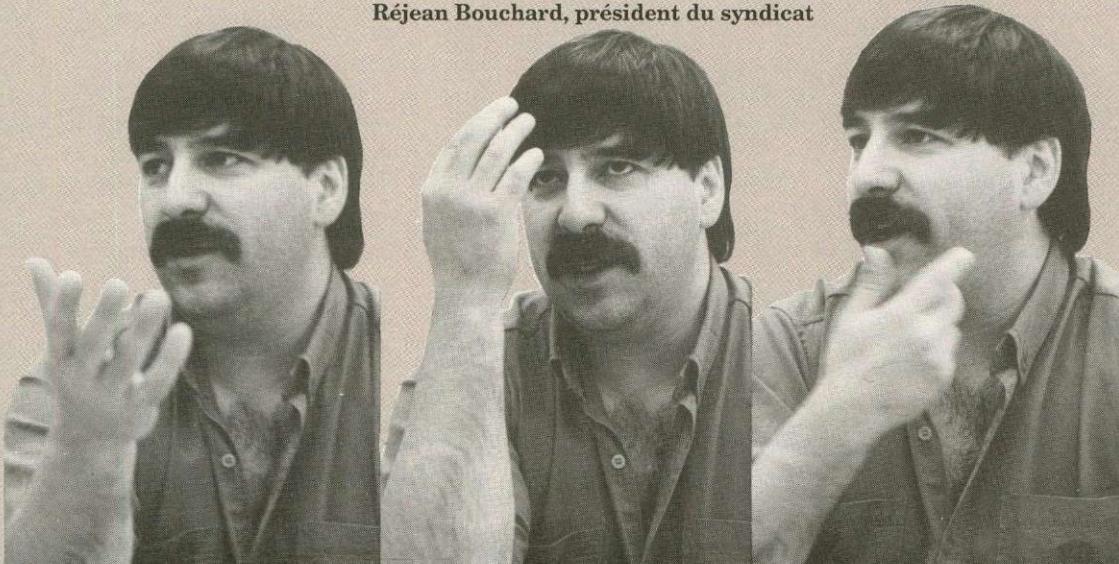
**M**arc Duranceau, 29 ans, était, de l'avis de ses camarades, l'un des meilleurs opérateurs d'enrouleuse multi-plis.

Lors de l'accident, il s'apprêtait à marquer à la craie un rouleau de papier de 36 pouces de diamètre pendant que la

machine tournait à 1,242 pieds à la minute. Il a été happé entre les rouleaux et projeté à l'arrière de la machine.

**«C'est sûr que les travailleurs veulent sauver Perkins.  
Mais pas au prix de leur vie!»**

Réjean Bouchard, président du syndicat



En effectuant cette opération extrêmement dangereuse, le travailleur ne faisait que se conformer à une nouvelle directive émise le 30 août dernier par l'assistant surintendant, Gilles Goulet. Jamais, auparavant, les travailleurs n'avaient à s'approcher de la machine pendant qu'elle tournait. Le marquage se faisait en insérant des cartons dans les rouleaux après avoir arrêté le moteur.

Il y a environ un mois, une tragédie semblable avait failli se produire: «*Un autre travailleur a perdu pied dans les mêmes circonstances*, raconte Réjean Boucher. *Mais il a réussi à se retenir et s'est frappé la tête contre la barrière de sécurité. L'employeur a noté l'événement dans son registre des premiers soins, mais il s'est bien gardé de remplir un rapport d'accident et de faire enquête. Le syndicat n'en a rien su...*»

## Une palme douteuse

Le premier souci de l'employeur étant d'accroître la productivité, la politique de l'entreprise est d'attendre l'accident — ou la mort — pour modifier ou réparer une machine dangereuse. «*Récemment, un garde-fou s'est brisé pendant le quart de nuit*, rapporte le président du syndicat. *Le contremaître a dit: "Continuez, on le fera réparer demain matin."* Mais peu après, un travailleur s'est fait écraser une main. *Le contremaître a alors fait réparer le garde immédiatement. C'est toujours comme ça...*»

L'entreprise Perkins, à Candiatic, fabrique du papier mousseline destiné à être transformé en papier essuie-tout, en papier hygiénique et en serviettes de table. Le syndicat de la production, affilié à la FTPF, compte 270 membres. Le nombre d'accidents y est extrêmement élevé: 28 entre août 1992 et août 1993, contre 8 à Perkins Laval pour la même période! Aussi, les cotisations de l'entreprise à la CSST sont-elles les plus coûteuses du sec-

teur. Mais au lieu de faire de la prévention, l'employeur conteste systématiquement les réclamations d'indemnisation et recourt de plus en plus aux assignations temporaires. Les statistiques patronales font état de 12 assignations temporaires en 1992 et... 67 entre janvier et novembre 1993!

*«L'assignation temporaire, c'est une plaie, reprend Réjean Boucher. Ils commencent par faire asseoir le travailleur blessé toute la journée devant sa machine. Puis, petit à petit, ils lui demandent de remplacer pendant la pause, les repas,*

*etc. Si le médecin traitant refuse l'assignation, ils engagent des détectives privés qui épient l'employé et le filment pour le prendre en défaut... Ils ont de l'argent pour ça, mais pas pour la prévention!»*

#### **Une avidité sans fond**

Cette obsession d'épargner sur le dos des travailleurs ne les quitte jamais. Il y a deux ans, un ouvrier s'est électrocuté. Eh bien, avant que le syndicat n'ait eu le temps d'intervenir, ils l'avaient envoyé à l'hôpital tout seul, dans sa propre auto! Depuis, c'est en vain que le comité paritaire de

santé-sécurité tente d'obtenir une «politique électrique»: comme dans tous les dossiers, la partie patronale se dit toujours d'accord, mais ne donne jamais suite.

Cette incroyable incurie, cette avidité sans fond ne sont même pas démenties lors du décès de Marc Duranceau: *«C'est nous qui avons dû demander des psychologues pour nos camarades qui étaient en état de choc, déclare Réjean Boucher. Et nous avons dû intervenir pour que les psychologues demeurent sur les lieux lors du changement de quart.*

*C'est encore nous qui avons demandé que l'usine soit fermée pour les funérailles: le directeur de l'usine a accepté de faire la demande, mais il l'a faite seulement pour le département où Marc travaillait!»*

#### **Sauver la compagnie**

Il y a un peu plus d'un an, Perkins Candiac a frôlé la faillite et l'entreprise a demandé aux employés d'importantes concessions qui se traduisaient, entre autres, par la disparition de 44 postes à temps complet, le prélèvement de \$592 sur leur paie pour l'achat de nouvelles actions et

## «**Tout ce qui se fait, c'est à l'initiative du syndicat!**»

**D**aniel Caron, ajusteur de maintenance, est membre depuis trois ans des comités paritaire et syndical de santé-sécurité: *«Ce qui est le plus nuisible, c'est la routine. On s'habitue au danger et on finit par ne plus le voir. Depuis la réorganisation, c'est encore pire. Au comité paritaire, on avait des revendications et des projets: ils nous ont cloué le bec avec les problèmes financiers...*

*«En santé-sécurité, tout ce qui se fait, c'est à l'initiative du syndicat. Par exemple, lorsque j'ai demandé que le solvant à l'acétone soit remplacé, parce qu'il occasionne des maux de tête. L'employeur s'est refusé, comme d'habitude, à tout engagement. C'est pourtant lui qui a les ressources! Je me suis donc débrouillé, sur mon propre temps, pour trouver un substitut au solvant et pour le faire accepter et essayer.*

*«C'est la même chose pour la procédure de cadenassage, qui sert à empêcher que quelqu'un mette la machine en marche pendant qu'on travaille dessus. On est la seule usine du secteur qui n'en a pas. J'en ai parlé au comité paritaire; on a convenu que nous serions libérés les vendredis pour y travailler. Mais les vendredis, comme par hasard, ils nous ont trouvé des tas de tâches à faire...»*



**Daniel Caron, ajusteur de maintenance**

## **Beaucoup de morts pour une industrie qui n'est pas reconnue prioritaire**

**M**arc Duranceau n'est pas la première victime de l'industrie du papier, loin de là. À la seule usine Abitibi-Price de Kénogami, il est survenu 11 accidents mortels entre 1957 et 1981. En 1976, à Stone-Consol de Ville de la Baie, un ouvrier est décédé des suites de ses brûlures occasionnées par des copeaux cuits et de la vapeur. Au même endroit, en février 1978, un autre travailleur est mort brûlé par la chaudière, tandis qu'en mars suivant, un ouvrier était mortellement écrasé par une pièce hydraulique. Chez Abitibi-Price de Beaupré, en 1983, un employé est mort électrocuté.

Il y a deux ans, à Cascades de Jonquière, un ouvrier est tombé dans un tritrateur. Et l'an dernier, à l'usine Cascades d'East Angus, un travailleur qui réparait une machine à papier a été happé par des rouleaux en mouvement. Le décès de Marc Duranceau porte à trois le nombre d'acci-

la suspension de la contribution de la compagnie au REER collectif des employés. Les travailleurs ont accepté. Un comité de relance a été créé, qui a proposé une vaste réorganisation du travail reposant sur la participation des employés, la communication, la planification de la main-d'oeuvre et le suivi de la démarche.

«Les travailleurs ont respecté leurs engagements. Tout le monde devait travailler un peu plus; ça faisait partie des règles du jeu. En peu de temps, la productivité est passée de 80 à 100%», se rappelle-t-il.

### Un contrat à sens unique

Malheureusement, toute la bonne foi se trouvait du même côté. L'employeur, qui s'était engagé à tenir des réunions mensuelles pour assurer le suivi de la réorganisation, n'en convoqua aucune. Il ajouta de la nouvelle machinerie sans accroître le nombre de postes. Par ailleurs, il procéda à des embauches du côté du bureau. Contrairement à l'entente, les travailleurs ne furent jamais consultés, ni même avisés.

«Les employés ont vu leur tâche de travail augmenter sen-

siblement. La pression était énorme. Les gens s'inquiétaient si la qualité du papier baissait, ils voulaient savoir si les profits augmentaient. Les accidents de travail se multipliaient, mais les ouvriers voulaient tellement sauver la compagnie qu'ils faisaient passer leur santé et leur sécurité au second plan...»

Aujourd'hui, les travailleurs se sentent floués. Tout ce qu'ils s'étaient engagés à faire, ils l'ont fait. D'importantes concessions salariales. Même des concessions sur leur santé. Avec un empressement sin-

cère, dont l'employeur a largement profité.

«Ça faisait quelques mois que les gens se plaignaient de la pression. Et qu'on s'inquiétait du nombre d'accidents de travail. Au point où on avait décidé de mettre la priorité sur la santé-sécurité à la prochaine négo. Avec ce qui vient de se passer, les gens vont ralentir d'eux-mêmes. C'est sûr que les travailleurs veulent sauver Perkins. Mais pas au prix de leur vie!», conclut Réjean Boucher.

dents mortels survenus dans le secteur au cours des deux dernières années.

L'industrie du papier, pourtant, fait toujours partie du groupe III. Un groupe que le gouvernement et la CSST ne tiennent pas pour dangereux; pas suffisamment, en tout cas, pour mériter d'être entièrement assujéti à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et aux règlements sur les comités paritaires de santé et de sécurité et les représentants à la prévention. Le lobby du papier a décidément les bras longs...

«Voilà longtemps que nous réclamons que le groupe III soit pleinement reconnu prioritaire, déclare Céline Lamontagne. La mort d'un travailleur à Perkins Candiack vient ajouter du poids à notre revendication.»

### Congrès

Par ailleurs, réunie en congrès le 22 novembre, la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt a adopté une résolution incitant ses syndicats à redoubler de vigilance en santé-sécurité, dénonçant les employeurs qui ont des pratiques dangereuses et demandant que l'industrie du papier et les secteurs de la transformation soient désignés pleinement prioritaires et assujéttis à toutes les dispositions prévues dans la loi.

## «On se sent obligé de courir!»

Jennifer Tremblay est opératrice d'enrouleuse depuis dix ans. «Auparavant, je ne faisais qu'opérer la machine, dit-elle. Mais depuis les coupures, je suis obligée en plus de faire le ménage, d'enlever les rouleaux (45 livres à soulever environ 18 fois par jour) et d'apporter les caisses. Le résultat, c'est qu'à la fin de mon quart de travail, je suis épuisée et démoralisée. Certains soirs, j'ai de la misère à marcher jusqu'à mon auto! Et le matin, je n'ai plus le goût d'aller travailler.

«À cela, il faut ajouter la pression. Depuis qu'ils ont dit que la compagnie était au bord du trou, on a toujours l'impression que c'est nous qui devons la sauver. On se sent obligé de se dépêcher, de courir. Les contremaîtres, qui ont un compteur dans leur bureau, rappliquent aussitôt que le nombre de boîtes diminue.

«L'autre jour, le contremaître m'a demandé d'aller sous ma machine en marche pour la nettoyer. Pendant que j'étais dessous, le boyau d'aspirateur s'est brisé. J'ai eu la peur de ma vie. J'ai dit à mon boss que je ne le ferais plus jamais! »



Jennifer Tremblay, opératrice d'enrouleuse

# Le gouvernement Bourassa saccage les droits de 30,000 travailleurs

Par Maurice Amram et Louis-Serge Houle

Dans la foulée de l'entreprise de démolition des acquis sociaux, à laquelle s'est consacré le gouvernement Bourassa, le dépôt récent par le ministre du Travail, Normand Cherry, du projet de loi 142 modifiant les règles dans l'industrie de la construction, ne surprend guère. Il confirme le profond mépris d'un gouvernement en fin de course, un gouvernement qui semble avoir perdu tout sens des responsabilités.

**T**rente mille travailleurs de la construction oeuvrant dans le secteur résidentiel qui perdent leur droit d'association, qui verront inévitablement leur salaire diminuer radicalement, qui n'auront plus de convention collective ni de régime d'assurances et

de retraite, qui seront privés de vacances, qui n'auront plus accès aux programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage, qui seront à la merci du bon vouloir des em-

ployeurs, voilà, en quelques mots, en quoi consiste le plan de relance du ministre Cherry!

Comme le craignait la CSN-Construction au terme du Sommet tenu récemment, le ministre du Travail a choisi d'ignorer les consensus intervenus et les réserves exprimées pour leur substituer des préoccupations d'ordre politique.

## Rétrograde et incohérent

Après que son gouvernement eut affirmé depuis six ans l'importance de la formation professionnelle, le ministre Cherry propose aujourd'hui d'en exclure 30,000 personnes.

Après avoir annoncé sa ferme intention de lutter contre le travail clandestin, le ministre ne propose aucune mesure en ce sens. Pire, il contribue à le légaliser.

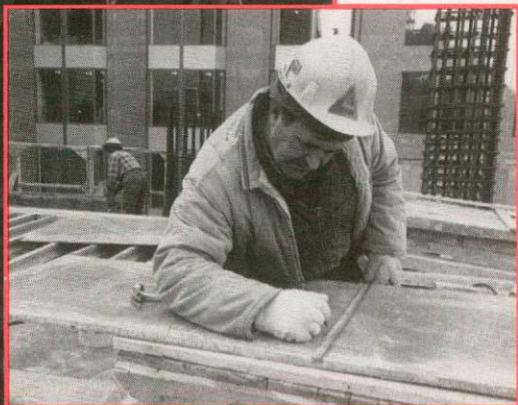
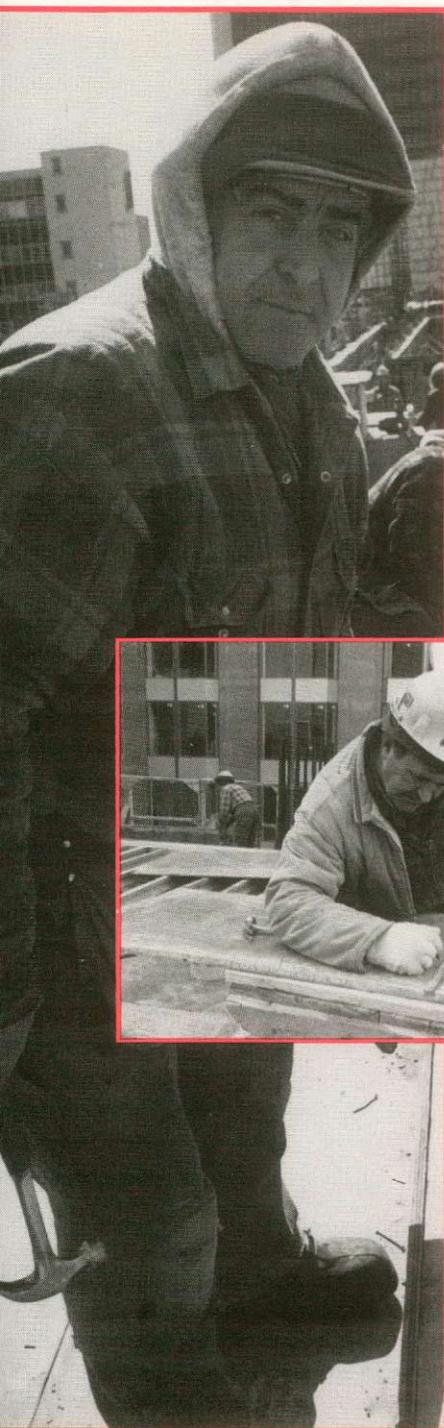
Après avoir manifesté l'intention de se désengager et de remettre aux parties la responsabilité de la négociation, le gouvernement dicte, par son projet de loi, les règles qui régiront l'industrie. Il le fait en modifiant le champ d'application de la loi, en bouleversant le régime de négociation, en établissant l'existence légale de quatre conventions collectives distinctes, en fixant unilatéralement leur durée, leur date d'échéance et leur contenu, en limitant le droit de grève par la médiation obligatoire, en abolissant le règlement de placement et en ouvrant la porte toute grande

aux travailleurs des autres provinces, sans aucune réciprocité.

L'ensemble de ces mesures rend le projet de loi 142 totalement inacceptable, car non seulement il ne règle aucun des véritables problèmes, mais il les aggrave plutôt.

Ainsi, l'exclusion de 30,000 travailleurs dans le secteur résidentiel ne fera qu'accroître le chômage et la précarité déjà intolérables, favorisera le patronage et le travail clandestin, privera les consommateurs de garanties quant à la qualité des travaux, sans réduire pour autant les coûts, puisque la diminution prévisible des salaires des travailleurs sera rapidement absorbée par la spéculation sur le prix des terrains, par le coût des matériaux et par les profits des entrepreneurs.

Consciente du fait que les mesures contenues dans le projet Cherry ne sont qu'un avant-goût d'une déréglementation générale de cette industrie, la CSN-Construction a publiquement exigé le retrait du projet de loi 142.



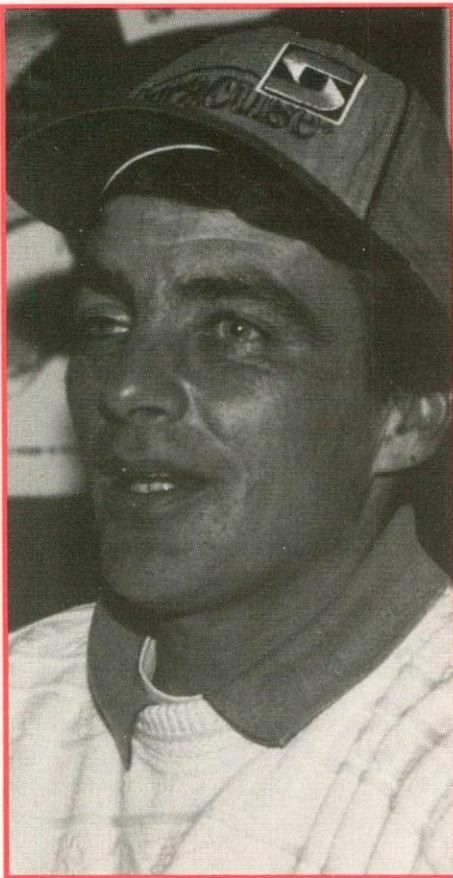
Le Conseil fédéral de la CSN, réuni spécialement à Montréal, le 21 novembre, pour examiner la situation dans la construction et pour étudier la réforme du Code du travail

proposée par le même ministre, a accordé son appui inconditionnel à la lutte entreprise par la CSN-Construction.

De plus, le Conseil fédéral a réclamé du gouvernement

des mesures immédiates visant à retirer le pouvoir d'intervention du ministre dans le déroulement des négociations et à accorder aux inspecteurs de la Commission de la cons-

truction du Québec (CCQ) le pouvoir d'ordonner l'arrêt immédiat des chantiers clandestins.



## L'enfer sur les chantiers

*«Avec la déréglementation, la division s'installera entre les travailleurs sur les chantiers. Nous allons être obligés de nous battre pour les rares bons emplois qui resteront disponibles dans le commercial et l'industriel. Mon père, qui travaillait autrefois sur les chantiers, est déjà revenu à la maison avec un œil amoché. Je ne veux pas revivre cette époque où la violence existait sur les chantiers. Comme tout le monde, je ne veux pas me battre, je veux travailler. Quand j'ai commencé dans la construction, il y a 15 ans, dans le Bas-du-fleuve, les entrepreneurs embauchaient les moins exigeants. Ce retour en arrière est inacceptable.»*

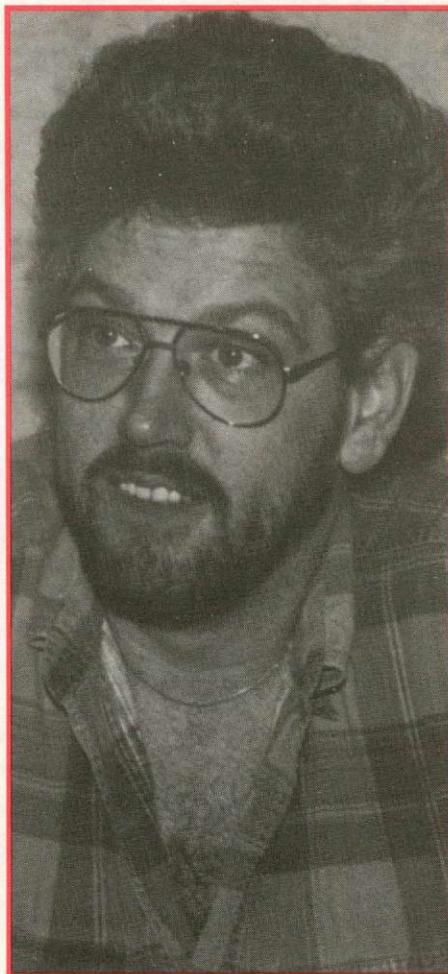
**Jean-Pierre Dumais, peintre, Québec**



## Les consommateurs perdront

*«Le projet Cherry est un non-sens. J'oeuvre dans la construction depuis 19 ans et malgré mes connaissances et ma compétence, je ne suis pas plus considéré qu'un jobineux qui, pour seule qualité, sait tenir un marteau dans ses mains. Si le gouvernement adopte le projet de loi 142, les consommateurs perdront autant que nous. Les gens dépenseront 100,000 \$ pour une maison qui risque d'être construite par le premier venu. Ce n'est pas vrai que n'importe qui peut s'improviser briqueteur ou construire un escalier. Les plans de maison sont de plus en plus compliqués et les consommateurs davantage exigeants. Ils n'apprécieront pas de payer pour des planchers qui craquent, des fenêtres mal calfeutrées, des portes mal ajustées, une couverture qui coule.»*

**André Fleury, menuisier, Sorel**



## Les salaires baissent, pas les factures

*«Le gouvernement Bourassa veut nous ramener à l'époque où les syndicats n'existaient pas dans la construction. S'il adopte son projet, ceux qui travaillent dans le résidentiel perdront tout ce qui a été obtenu par les luttes ouvrières: le syndicat, les taux de salaire, les fonds de pension, les assurances, les clauses en santé-sécurité, etc. Et après eux, les travailleurs du commercial et de l'industriel devront à leur tour accepter des baisses de salaire et de moins bonnes conditions pour travailler. Un gars qui a faim devra se prostituer pour faire vivre sa famille. Pendant que nos revenus baissent, nos factures et nos paiements, eux, ne cessent d'augmenter.»*

**Marc Paré, menuisier, Québec**

# Un pas vers l'avenir

Par Henri Jalbert

**«La recherche d'une plus grande autonomie pour le peuple québécois et les peuples autochtones ne constitue pas un recul dans l'histoire, mais un pas vers l'avenir.»**

C'est avec un véritable projet de société que le Forum paritaire québécois-autochtones s'est présenté devant la Commission Erasmus-Dussault. Pour Gérald Larose comme pour Roméo Saganash — les deux coprésidents du Forum paritaire —, le défi à relever est clair:

**«Un nouveau contrat social est nécessaire entre Québécois et Autochtones.»**

**L**e Forum paritaire a été plutôt discret au cours de ses deux premières années d'existence. Ce furent deux années de réflexion où certaines «forces vives» des milieux québécois et autochtones ont cherché à remplir le vide existant au plan des relations entre le peuple québécois et les

peuples autochtones.

*«Nous sommes conviés par l'histoire et la géographie à relever le défi de vivre ensemble et à identifier rapidement les assises de nos relations mutuelles. Nos solitudes sont devenues intolérables; les Québécois et les Autochtones doivent jeter*

*les bases d'un équilibre social sur lequel nous pourrions bâtir une véritable alliance.*

*«Plutôt que d'être guidés par la seule notion d'appui mutuel entre les groupes, nous avons plutôt cherché à identifier nos convergences, mais aussi nos divergences, de façon à pouvoir plus facilement clarifier les moyens à mettre sur pied pour surmonter ces divergences. L'exercice est peut-être plus difficile, mais il est beaucoup plus prometteur pour l'avenir.»*

Cette nouvelle alliance — ce nouveau contrat social —, les représentants d'une quinzaine d'organismes autochtones et québécois en ont tracé les grandes lignes dans un manifeste qui, pour la première fois, lie formellement les espoirs des uns et des autres.



Gérald Larose et Roméo Saganash

## Le Forum paritaire québécois-autochtones reconnaît:

- le droit à l'autodétermination des peuples vivant au Québec, soit les onze peuples autochtones et le peuple québécois, l'exercice de ce droit pouvant se traduire par leur accession à la souveraineté politique. Dans ce cas, des impératifs géographiques et la sagesse politique impliquent une nécessaire association;

- les droits ancestraux de chaque peuple autochtone, incluant des droits territoriaux à définir et un droit inhérent à l'autonomie politique;

- des droits territoriaux et politiques aux peuples autochtones et au peuple québécois, devant être négociés dans un

climat de droit et non de rapport de forces;

- l'établissement de territoires autonomes dont la population serait très majoritairement autochtone et pourrait en avoir la pleine possession, ces territoires constituant l'assise territoriale de leur autonomie;

- la gestion partagée de territoires (particulièrement dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord) dont l'exploitation des ressources assurerait un développement économique et social suffisant aux besoins des peuples autochtones;

- un processus d'accès à l'autonomie politique supposant la mise en place de

gouvernements fondés non pas sur le caractère racial ou ethnique des personnes qui en sont sujets, mais sur une assise territoriale;

- les droits existants des peuples autochtones et des personnes qui en font partie, le maintien intégral de ces droits ainsi que le fait que toutes les obligations précédemment assumées par le Canada à leur égard le seront par le Québec, advenant une modification au statut politique du Québec;

- la création immédiate, par la nation québécoise et les nations autochtones, d'un mécanisme paritaire québécois-autochtones possédant l'autorité requise

# Enseigner le français ou le montagnais?

Ah! les préjugés, vous connaissez? Yvette Mollen pourrait vous en parler longtemps. Dans un français impeccable. Avec l'accent chantant des Montagnais de la Basse Côte-Nord.

Les Autochtones ne paient pas de taxes? La belle affaire! Elle demeure à Montréal et paie ses taxes comme vous et moi. C'est

vrai que lorsqu'elle est chez elle à Mingan, elle ne paie pas de taxes. Mais vous devriez voir les prix, à cause de la distance. Dans les faits, elle paie alors plus cher que nous. Et c'est encore pire dans le Grand-Nord.

L'alcoolisme: sujet tabou? Pas pour Yvette. «C'est sûr qu'il y a des problèmes

chez nous. Et dans le village blanc d'à côté, il n'y en a pas? Pour chaque Indien qui a trop bu sur la voie publique, il y a un Québécois qui a trop bu dans sa maison. Mais dans sa maison, on ne le voit pas.»

La question des territoires. Quel bout de terrain est à qui? Qui va déménager? «C'est une vraie farce les débats sur cette question!»

Elle reconnaît que la population québécoise est parfois frustrée. «Au lieu de perdre des forces à se battre entre nous, pourquoi ne pas s'entendre sur des questions comme l'emploi. Vous en avez besoin; nous en avons besoin. Pourquoi ne pas trouver les moyens économiques pour s'entraider?»

Elle a participé, le 11 novembre, au colloque organisé par le Forum paritaire. Elle a aimé, en grande partie parce que ce n'était pas politique, même si elle a senti parfois un peu de perceptions négatives. «Mais c'est bon de se parler», ajoute-t-elle.

Yvette se plaît à Montréal. Quand elle se promène avec sa fille Gaëlle — père africain, mère montagnaise, prénom breton —, elle se sent un peu comme une inconnue. «Ici, les gens sont davantage habitués à la différence. En région, c'est plus difficile. À Havre St-Pierre, ils sont pourtant habitués à nous voir, mais il ont encore des préjugés.»

Elle a un baccalauréat en études françaises de l'Université de Montréal. Elle fait une maîtrise en linguistique à l'UQAM.

«As-tu un projet d'avenir, Yvette?»

«Si ce n'était pas des jeunes chez nous, j'aimerais enseigner le français. À Montréal, peut-être!»

Mais il y a les jeunes à Mingan, à Natashquan, à La Romaine. Des jeunes sans projet d'avenir, écartelés entre deux cultures, qui parfois se suicident. Bêtement, avec une corde.

Alors, elle ira peut-être enseigner aux jeunes de Mingan. La langue montagnaise. «Il n'y a que 12,000 personnes qui la parlent. Il faut l'aimer. Il faut la sauver.»



Gaëlle et Yvette Mollen

pour exercer la vigilance à l'égard des négociations;

- que les nations sont aussi des peuples et qu'elles devraient avoir à ce titre le droit à l'autonomie gouvernementale sur leurs territoires ainsi que le droit d'accéder aux moyens pouvant leur permettre de prendre en main, selon leurs besoins, leur propre développement collectif sur les plans politique, économique, social et culturel;

- la représentation de chacun des onze peuples autochtones dans la Constituante du Québec, si celui-ci choisit la voie de souveraineté;

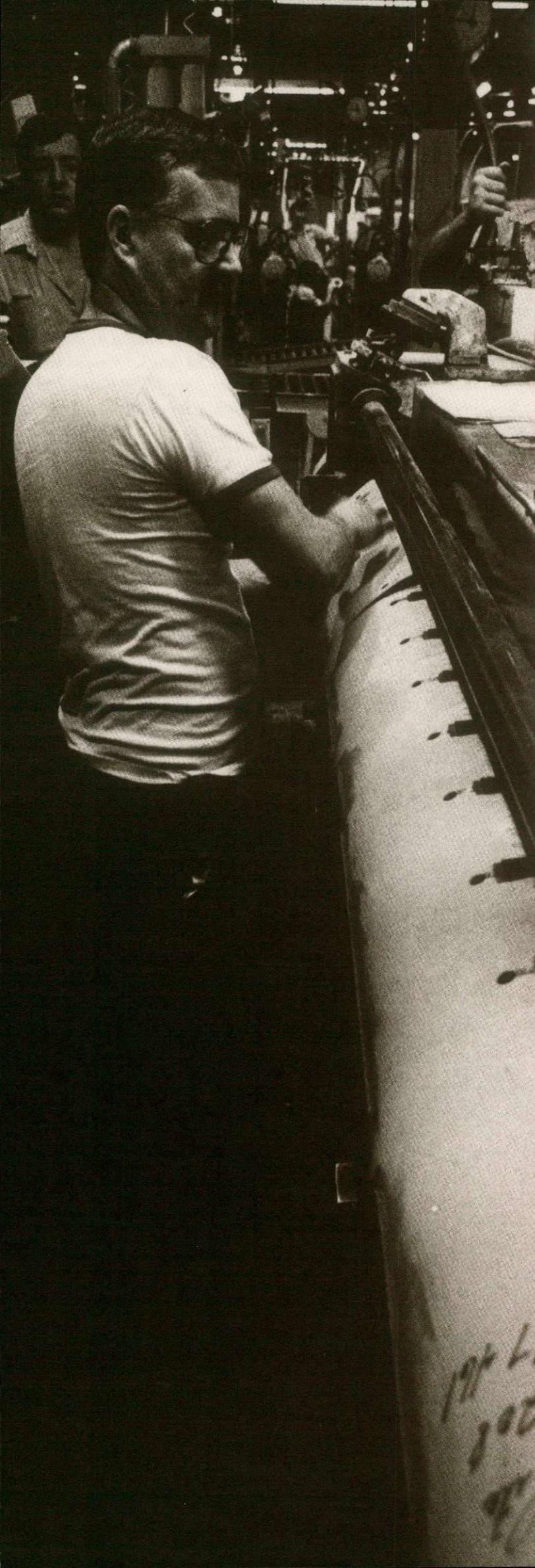
- la nécessité de l'harmonisation des économies par la voie de la négociation et de la réglementation;

- le fait que plusieurs objectifs so-

ciaux et économiques sont communs à tous les partenaires concernés: mécanismes de répartition de la richesse, meilleur usage des ressources naturelles, meilleurs services de santé et d'éducation et meilleures relations internationales;

- le fait que chaque nation autochtone doit être considérée comme responsable de son propre développement culturel et doit donc disposer des pouvoirs et des moyens nécessaires à cet effet;

- l'importance de favoriser le français comme langue d'échange et de prendre tous les moyens pour que se développe l'usage des langues autochtones et pour que les cultures de ces nations soient diffusées dans la société québécoise.



# Un gouvernement? Non! Une entreprise de démolition

Par Thérèse Jean

Le ministre du Travail Normand Cherry ne pouvait faire plus beau cadeau au patronat. Avec le projet de loi 116 modifiant le Code du travail, il lui offre, sur un plateau d'argent, la possibilité d'obtenir des conventions collectives dont la durée pourrait être illimitée, provoquant ainsi un chambardement complet dans l'économie générale des relations de travail. Ajoutons à cela le projet de loi 142 qui dérègle la construction, la loi 198 qui réduira de 12% d'ici cinq ans les effectifs dans les services publics et la fonction publique, la désassurance des soins de santé, la loi 102 qui conditionne toute augmentation de la rémunération aux gains de productivité. Décidément, nous n'avons plus affaire à un gouvernement, mais bien à une entreprise de démolition.

*«Le voyage déboule, s'exclame le président de la CSN, Gérald Larose, qui perçoit là une odeur de fin de régime. Au Québec, les relations de travail sont régies par trois codes distincts: le secteur public, on connaît le sort qui nous a été réservé; la construction, on sait le sort qu'on veut lui réserver; quant au Code du travail qui s'applique à tous les autres secteurs, on voit maintenant ce qui nous attend.»*

## Mauvais sort

Passé inaperçu depuis son dépôt le 9 novembre, ce projet introduit 36 modifications au Code du travail. Il y a celles qui comportent des reculs majeurs aux plans des libertés syndicales — droit d'association, droit de négocier —, et du maintien des conditions

de travail pour les travailleurs et les travailleuses des services publics dans les municipalités, le transport, l'énergie, les établissements d'accueil privés, etc, lors de l'exercice de la grève. D'autres sont plutôt d'ordre administratif.

Le coeur du projet de loi 116 est sans conteste le dé plafonnement de la durée des conventions collectives, fixée actuellement à un minimum d'un an et un maximum de trois ans. La porte est ouverte à des conventions collectives de durée illimitée. Tous les scénarios sont possibles: 4 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans, etc. Les répercussions sur la vie syndicale seraient directes, car les règles définissant les périodes de changement d'allégeance syndicale en seraient d'autant modifiées. Par exemple, dans un

milieu de travail où la convention collective serait d'une durée de sept ans, les salariés ne pourraient changer d'allégeance avant la sixième année et demie.

Ce qui peut sembler un changement anodin constitue, de fait, un chambardement complet de l'économie générale des relations de travail. En liant les travailleurs et les travailleuses à une association pendant une période pouvant aller jusqu'à six ans et demi, et à des conditions de travail parfois insoutenables pendant sept ans, le projet attaque les droits fondamentaux que sont les droits d'association et de négociation.

Il y a tout lieu d'imaginer que les premiers pénalisés seraient les salarié-es des petites et moyennes entreprises, aussi bien du secteur manufacturier que de celui des services. Dans un contexte économique difficile, les ententes de longue durée risqueraient de servir davantage les intérêts des employeurs.

#### Un Code «distinct»

De telles dispositions n'existent nulle part ailleurs au Canada. Les travailleurs et les travailleuses sont libres d'adhérer à l'association de leur choix au moins une fois tous les trois ans et de dénoncer la convention collective en vigueur. Ce projet gouvernemental pourrait être contraire aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés et invalidé par les tribunaux puisque, partout ailleurs au Canada, conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail, un organisme de l'ONU, la norme existante pour les périodes de changement d'allégeance a été fixée aux trois ans.

#### La paix industrielle?

Les raisons officielles de ce projet de loi, piloté par le ministre du Travail mais téléguidé de fait par le ministre de l'Industrie, du Commerce

et de la Technologie, Gérald Tremblay, visent, semble-t-il, à assurer la légalité des ententes de longue durée déjà signées. Officieusement, il y a tout lieu de croire que l'objectif du gouvernement, en particulier du ministre Tremblay, en embrasse plus large. Grand fervent des contrats de longue durée, qu'il qualifie exagérément de «contrat social», le ministre Tremblay les

associe directement à la «paix industrielle».

Pourtant, depuis dix ans, ce ne sont pas les conflits de travail qui ont le plus nui au développement des entreprises ou qui en ont empêché d'autres d'investir. Leur nombre est plutôt en constante diminution. En 1989, ils se chiffraient à 244, en 90, ils baissaient à 190, en 91 à 169 et en 92 à 158. Par ailleurs,

une étude de l'OCDE démontre en 1988 que les différentes mesures incitatives (autres que fiscales) offertes par les gouvernements ne sont pas décisives dans le choix des multinationales de s'implanter et d'investir dans un pays. La possibilité de développer un nouveau marché venait massivement en tête de liste dans 67% des cas.

## Une mesure d'exception

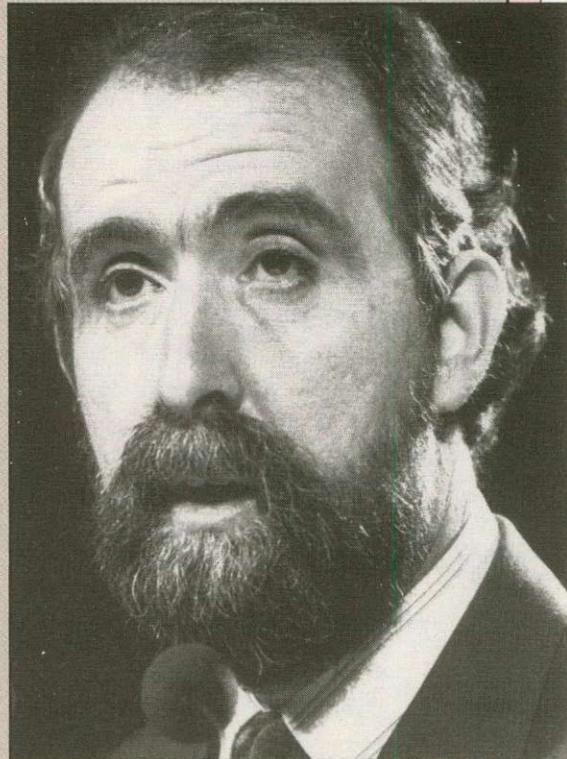
À l'origine d'un certain nombre d'ententes récentes ayant des caractéristiques particulières, la CSN est bien placée pour démontrer qu'elles sont des réponses à des situations exceptionnelles, principalement liées à la relance de l'entreprise. Elles ont été possibles parce qu'elles ont été librement convenues et parce que, dans la majorité des cas, les salarié-es y obtenaient des droits et des avantages additionnels dans les conventions collectives.

*«Ces ententes restent des mesures d'exception, rappelle le président de la CSN. Il faut viser à ce que le Code du travail favorise des mécanismes qui faciliteront l'application des règles dont les parties conviennent librement, et non des mécanismes qui les cadencassent ou qui les forcent à supporter des conditions dont elles ne voudraient plus, ou qu'elles souhaiteraient voir révisées.»*

*«La CSN, dit-il, n'a pas d'objection de principe à ce que des syndicats acceptent, au cours de la négociation de leur convention collective, le renouvellement de celle-ci pour une période supplémentaire en renonçant à l'exercice de leur droit de grève, mais en autant que ce renouvellement soit assorti de droits et avantages additionnels pour les employé-es concernés; en autant, également, qu'un mécanisme de renouvellement de convention collective crédible et efficace permette le maintien et l'amélioration des droits et des conditions de travail. Les propositions qui vont dans ce sens doivent être examinées cas par cas et s'appuyer sur une réalité économique propre à l'entreprise.»*

Des aménagements au Code du travail qui respecteraient l'économie générale des relations de travail, tout en assurant de façon incontestable la légalité des ententes de longue durée, sont possibles. C'est dans

cette perspective que la CSN propose que le Code du travail permette aux parties de soumettre leur différend à un arbitre, soit lors du renouvellement de la convention collective, ou de le prévoir à l'avance dans la convention collective précédente. Ce dernier élément étant tout à fait nouveau.

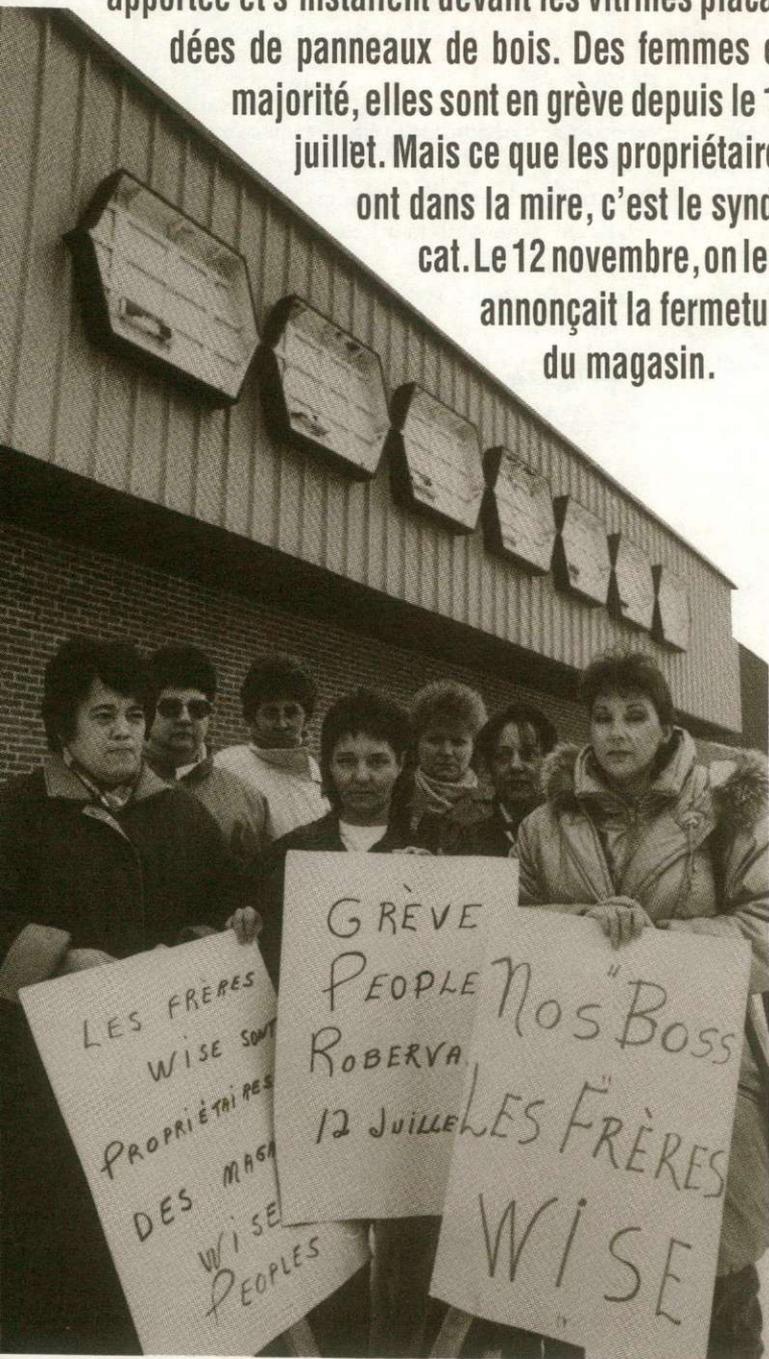


Dans cette éventualité, l'employeur serait tenu de transmettre au syndicat toute information financière pertinente sur l'entreprise ou l'établissement et l'arbitre de différend aurait juridiction pour rendre toute ordonnance nécessaire au respect de cette obligation. En outre, l'arbitre aurait juridiction sur toute question définie à la convention collective. Sur les autres questions, les parties conserveraient leur droit de conclure une entente en tout temps.

# «Si nos conditions ne sont pas ac

Par Michel Rioux

Chaque matin, à compter de neuf heures, elles arrivent devant les vitrines du magasin Peoples, dans le centre commercial de Roberval. Elles s'assoient sur la chaise de parterre qu'elles ont apportée et s'installent devant les vitrines placardées de panneaux de bois. Des femmes en majorité, elles sont en grève depuis le 12 juillet. Mais ce que les propriétaires ont dans la mire, c'est le syndicat. Le 12 novembre, on leur annonçait la fermeture du magasin.



Il n'y a plus que des niches vides là où apparaissent les lettres formant le mot «Peoples» sur le mur extérieur du centre commercial de Roberval. Une manoeuvre des propriétaires, les frères Wise.

Les frères Wise, propriétaires de la chaîne de magasins du même nom, ne lésinent pas sur les moyens quand ils veulent atteindre leurs objectifs.

« Si vous n'avez pas accepté nos conditions à cinq heures vendredi, on ferme le magasin. Vous savez, nous en avons 130. Il nous en restera 129. » C'est dit d'un ton neutre, comme s'il s'était agi de commenter le temps qu'il fait.

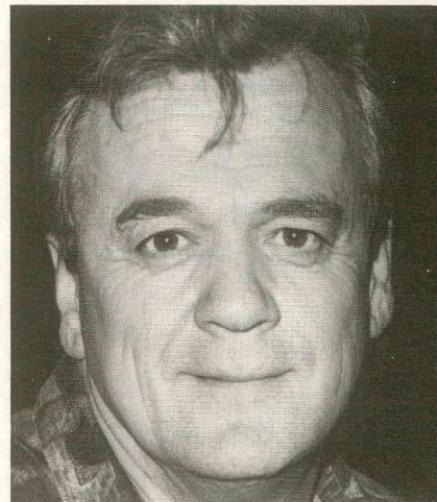
La présidente du syndicat affilié à la Fédération du commerce, Jocelyne Tardif, n'en revient pas. Avec ses collègues en grève, elle fume une cigarette autour d'une table pliante qui a connu deux autres conflits depuis 1983, une table qui semble ne tenir debout que par fidélité. « C'est ridicule de fermer ce magasin, affirme-t-elle. Les ventes étaient bonnes, on faisait des profits. C'est un magasin moderne, contrairement à l'autre qu'ils ont gardé ouvert au centre-ville. Mais ici, il y a un syndicat. C'est ça que les frères Wise ne peuvent pas tolérer. Ils préfèrent fermer plutôt que d'avoir un syndicat dans la place. »

## La cible: le syndicat

Quand ils ont acquis les magasins Peoples de la multinationale anglaise Marks & Spencer, les frères Wise agrandissaient un empire qui avait connu une expansion récente par l'achat de plusieurs magasins Continental, qui venaient de faire faillite. Quelques syndicats avaient survécu. Les frères Wise ont chargé un avocat spécialisé en la matière d'une besogne précise: faire sauter les quelques syndicats qui venaient encore perturber un horizon qui, autrement, serait «clair de noeuds», comme on

dit d'une planche de pin.

Me Théodore Goloff s'est mis à l'oeuvre. Deux syndicats affiliés à la CSN, à Rivière-du-Loup et à La Pocatière, n'ont pas résisté. D'autres syndicats, affiliés cette fois aux TUAC-FTQ, subissent actuellement à Chandler, Jonquière et Ville de Vanier les mêmes assauts anti-syndicaux.



Conseiller syndical à la Fédération du commerce, Marcel Saint-Germain est formel: c'est le syndicat qui est la cible des frères Wise. « Dans son offre finale, la compagnie faisait sauter les clauses d'ancienneté, à toutes fins utiles, et réduisait de 35 à 25 heures la semaine de travail. Les membres se sont rendu compte que si ces conditions étaient acceptées, le propriétaire pourrait faire n'importe quoi. C'est pour ça que ces conditions ont été refusées, » précise-t-il.

À Roberval, on n'est pas dupes des manoeuvres des propriétaires. « Ça ne devrait pas être permis par les lois qu'un propriétaire ferme une entreprise pour se débarrasser du syndicat, soutient Francine

# « Acceptées à cinq heures, on ferme! »

## — Les frères Wise



La présidente de la fédération, Lise Poulin, estime que les syndicats sont capables d'évaluer les situations et de prendre leurs décisions en conséquence. « Nous en avons fait la preuve dans l'hôtellerie cet été », souligne-t-elle. Mais chez Peoples de Roberval, à son avis, la décision de fermer n'a rien à voir avec la réalité économique. « C'est de l'antisindicalisme pur et simple. »

Blais, visiblement en colère. Et si c'était du monde ordinaire qui négociait pour les compagnies, à la place des avocats qui sortent des grands mots pour mieux nous fourrer, ça irait mieux!»

Autour de la table, alors que Gilles Ouellet et Gilles Gagnon, du Conseil central, les écoutent attentivement, Lisette Boily, Raymonde Bélanger, Lise Gagnon, Nicole Rodrigue, Hélène Boivin, Christiane Lavoie et les autres discutent de la situation. « Même si le salaire n'est pas élevé, il n'y a personne ici qui travaille pour le plaisir », s'exclament-elles. Plusieurs d'entre elles ont charge de famille; d'autres,

dont le mari est en chômage ou encore ne gagne qu'un petit salaire, expliquent qu'un second revenu n'est pas un luxe, aujourd'hui, quand les adolescents sont aux études. Quelques-unes seulement ont réussi à se trouver un emploi très temporaire: quelques heures par semaine. Dans la région, le taux de chômage est le plus élevé au Canada.

### Solidarité

Les consommateurs qui passent par le centre commercial de Roberval ne peuvent manquer de voir ce groupe de

femmes assises, qui attendent la réouverture du magasin Peoples. Le monde nous appuie généralement, dit Francine Blais. Mais elle regrette que même des syndiqués de la CSN leur reprochent de ne pas retourner travailler, car l'emploi est rare. Elle explose: « C'est une question de principe. Plier. Plier. On ne fait plus que ça, plier! Pour moi, c'est une des raisons pourquoi ça va mal partout. Faudrait que ça finisse que ce soit toujours nous autres qui devrions plier! » D'un signe de tête, les autres appuient.

À la radio de Roberval, un petit André Arthur en herbe, Louis Arcand, a reproché aux employé-es et à la présidente Jocelyne Tardif de demeurer en grève. « Vous n'avez pas de diplômes, chez Peoples », lui a-t-il lancé alors qu'il l'interrogeait en ondes. « Nous n'avons plus rien à nous dire, monsieur », répondit-elle en raccrochant.

Gilles Ouellet avait apporté un témoignage tangible de solidarité: un chèque de \$500, don du syndicat de Fer et Titane de Tracy. Très apprécié dans les circonstances.



Installées sur des chaises de parterre, les grévistes se tiennent devant les vitrines barricadées du magasin Peoples de Roberval.



Jocelyne Tardif

« On gagne en moyenne \$7.20 l'heure. On était prêtes à accepter le statu quo de la convention. Mais c'est notre syndicat que les propriétaires veulent voir disparaître. »

# ALÉNA à vendre

## Coût: 1 milliard \$

Par Marc Laforge

**Tout se vend, tout s'achète. Le président américain, Bill Clinton, vient d'en faire une nouvelle preuve. Il a «acheté» au coût d'un milliard de dollars l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en offrant des garanties protectionnistes à des représentants républicains et démocrates, en échange de leurs votes au Congrès. *The american way of politics.***

**M**onsieur Clinton, mal en point devant ses propres collègues démocrates majoritairement contre l'accord, a mis tout son poids, et le fric de ses concitoyens, pour obtenir la faveur de ses adversaires.

### Un vote contre le Canada

Les promesses de Clinton nuisent à des entreprises canadiennes qui exportent aux États-Unis. À titre d'exemple, soulignons la promesse faite aux producteurs américains de blé d'amener le Canada à revoir sa politique d'aide au transport des grains. À défaut d'entente, le président les a assurés qu'il imposerait des quotas sur le blé canadien. Autre exemple, l'administration américaine a pris l'engagement d'ajouter 17 millions \$ en droits de douanes pour les pièces d'automobile Honda produites au Canada et assemblées aux États-Unis.

### Les enjeux

Les enjeux derrière cet accord sont énormes. Il doit aboutir, dans quinze ans, à la création du plus grand marché du monde avec 360 millions de consommateurs. «Le traité confirme l'intégration du marché nord-américain, ce qui est déjà une réalité, puisque les échanges commerciaux entre les trois pays sont de l'ordre de 300 milliards de dollars U.S. par année. Le problème, c'est plutôt ce qu'on ne trouve pas dans l'accord», affirme le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette.

Les Démocrates ont forcé le président Clinton à négocier des accords parallèles sur le travail et l'environnement. Sur le plan du travail, par exemple, seules les dérogations «persistantes» au chapitre de

la santé et de la sécurité, du travail des enfants et du salaire minimum pourront faire l'objet d'une mesure contraignante par la Commission trinationale du travail.

«C'est nettement insuffisant. On doit viser l'établissement de normes en santé-sécurité au travail pour lesquelles des sanctions commerciales seraient applicables. L'accord ne prévoit pas non plus de mécanismes de protection des droits syndicaux, de liberté d'organisation et de droit de grève», soutient Pierre Paquette.

### Les promesses électorales

Le Parti libéral du Canada avait fait de la renégociation de certains aspects de l'ALÉNA un pan important de son programme électoral. Il trouve maintenant suffisant de négocier des aménagements à l'entente pour définir un code de subventions et un code anti-dumping. Pierre Paquette affirme que le PLC doit respecter ces engagements et ceux de négocier un mécanisme plus efficace de règlement

des différends, de protéger nos ressources énergétiques et d'établir un programme d'aide à la reconversion des travailleurs et des entreprises qui subiront les contre-coups de l'accord. «Sur la protection des travailleurs, le gouvernement n'a pas à attendre les autres gouvernements; c'est sa responsabilité de mettre de l'avant des programmes d'aide adéquats.» Pierre



Paquette soutient d'autre part que le Bloc québécois a approuvé trop vite le traité. «Ce qu'il y a dans l'accord n'est pas suffisant. Le Bloc québécois doit revenir sur sa décision, dans l'intérêt du Québec.» La CSN continuera, pour sa part, de tisser des liens avec les syndicats libres et démocratiques du Mexique, particulièrement le Front authentique du travail (FAT), pour être en mesure de développer une force syndicale continentale qui ira chercher les protections sociales, économiques et démocratiques nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population.

## 40 000 emplois menacés dans le secteur public

Dans l'hypothèse où chacun des ministères concernés par la loi 198 applique les coupures de postes de l'ordre de 12% prévues par cette loi, 39,800 emplois à temps complet seront abolis dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la fonction publique. Cette loi vise la réduction des effectifs, d'ici 5 ans, de 20% des cadres et peut atteindre 12% des employés du secteur public. Les ministres doivent présenter un plan d'effectifs d'ici le 15 décembre au président du Conseil du trésor.

Le 17 novembre, la CSN réclamait un

temps d'arrêt avant d'appliquer cette loi. Selon la centrale, c'est dans l'absence la plus complète de débat que le gouvernement libéral, avec les lois 102 et 198, est en train de jouer l'orientation, la réorganisation et l'avenir des services dans les services publics. Un temps d'arrêt est nécessaire, estime la CSN, pour réfléchir et débattre publiquement des enjeux que ces deux lois soulèvent au plan des coûts, de l'organisation des services et de la capacité de l'État de répondre aux besoins actuels.

Également en conférence de presse, le



Partout où il va, le ministre Johnson est interpellé par des syndiqué-es mécontents des politiques qu'il met de l'avant. À Chicoutimi, le 19 novembre, la représentante de la FAS, Jeannine Girard, a dénoncé les coupures qu'il entend faire dans la santé. Puis, à Mégantic, Sherbrooke, Vaudreuil, les employé-es du secteur public et de la construction lui ont réservé un accueil particulier.

21 novembre, la Fédération des affaires sociales dénonçait l'impact de la loi 198 dans le réseau de la santé et

des services sociaux, qui risque de perdre 18000 emplois à temps plein.

J.R.

## «Un emploi pour ma région!»

Tel est le thème de la campagne lancée le 22 Mars — et toujours en cours — par le Comité pour le plein emploi

de la région de la Mauricie, des Bois-Francs et de Drummond. Affligée par une série de fermetu-

res d'entreprises, la région se trouve confrontée à un taux de chômage catastrophique dont l'impact a été évalué, en 1988, à 1,8 milliard \$.

«Si cette campagne nous permet de développer un sentiment de fierté et de solidarité avec ceux qui créent et produisent des biens et services de consommation dans notre région, qu'elle nous fait prendre conscience que nous avons toutes les ressources nécessaires ici pour assurer notre développement, et si elle nous amène à modifier en conséquence nos réflexes de consommateurs, nous aurons atteint nos objectifs», a déclaré le président du Comité régional pour

le plein emploi, qui est aussi président du Conseil central de Trois-Rivières, Guy Rousseau.

Du 15 novembre au 31 décembre, sous le thème «un emploi pour Noël», ce sont les entreprises fabriquant des décorations et accessoires, des cadeaux pour enfants et adultes, des produits d'alimentation et autres produits pouvant être utilisés ou offerts à Noël, qui sont mises en évidence.

Afin d'en mousser la promotion, un répertoire des produits fabriqués dans la région a été tiré à 60 000 copies et distribué par les caisses populaires.

L.L.

## Holà, les médecins!

Selon Céline Lamontagne, les négociations entreprises par le ministère de la Santé et des Services sociaux avec les associations de médecins «nous entraînent dans une spirale de rationnements et de désassurances des services de santé au mépris de l'intérêt de la population.»

Pour la CSN, la désassurance de certains services médicaux, laquelle générera des économies dont une partie sera retournée aux médecins sous forme de bonis, relève du plus haut cynisme et, à la limite, d'une certaine perversité.

La centrale demande en conséquence au gouvernement d'annoncer un moratoire sur toute forme de projet de désassurance ou de tarification de médicaments et de services médicaux afin d'ouvrir une réflexion large qui permettrait de trouver une alternative à la destruction pierre par pierre d'un système de santé et de services sociaux auquel tient la population.

C. St-G.

### C'est Noël pour tout le monde!

### Campagne des paniers de Noël de la CSN

Pour une 10e année, la CSN entreprend la campagne des paniers de Noël auprès de ses syndicats. Remis aux syndiqué-es en grève ou en lock-out, ces paniers sont une autre expression de la solidarité.

#### Mode de contribution volontaire

- 1- Syndicat de moins de 100 membres: 50\$;
- 2- 50\$ additionnel par tranche de 100 membres;
- 3- les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des syndicats nationaux, au compte Solidarité Paniers de Noël, transit 92279, folio 11862.



## Manifestation au CLSC Rosemont

Une manifestation s'est déroulée le 25 novembre devant le CLSC Rosemont. Des usagers mécontents, de même que des membres de la Coalition pour la démocratisation du centre d'accueil Robert-Cliche et du CLSC y participaient. La coalition représente des groupes populaires du quartier, le syndicat des employé-es (FAS-

CSN) et le personnel infirmier de l'Alliance des infirmières de Montréal. Les manifestants ont réclamé la tutelle du CLSC en raison notamment du manque de transparence et de démocratie dans la gestion de l'établissement. Depuis le départ de trois médecins, en septembre, l'administration n'a pas fait d'efforts particuliers pour les

remplacer. Un seul médecin offre actuellement vingt heures de service par semaine à la population, sur rendez-vous. Pendant qu'on répond aux besoins minimum des usagers, l'administration engage des sommes importantes pour hausser les salaires des cadres, dont le nombre ne cesse d'ailleurs d'augmenter.

J.P.

## Droits des gais et lesbiennes: il faut renforcer les lois!

La CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain ont déposé, le 22 novembre, un mémoire à la Commission des droits de la personne afin d'éliminer les situations discriminatoires dont sont victimes les gais et les lesbiennes, mal protégés par les législations actuelles. La CSN et le conseil central ont fait valoir que les lois doivent être renforcées pour permettre une reconnaissance pleine et entière de leurs droits.

Il est demandé à la commission de recommander à Québec d'intervenir auprès d'Ottawa pour inclure dans la Charte cana-

dienne des droits et libertés l'orientation sexuelle comme motif de discrimination. On réclame également que dans la Charte des droits et libertés du Québec, on annule l'article qui prévoit un traitement différent pour les couples de gais et de lesbiennes en restreignant aux seuls couples hétérosexuels l'accès aux bénéfices des contrats d'assurances et aux régimes d'avantages sociaux.

La négociation regroupée de l'hôtellerie, cet été, a permis d'inclure une clause de reconnaissance de conjoint de même sexe. M.C.

## Entente dans l'amiante

C'est par un vote à 70% que les travailleurs de l'amiante de la mine British Canadian (Asbestos Corp), membres d'un syndicat affilié à la Fédération de la métallurgie (CSN), ont accepté le 14 novembre les dernières propositions patronales.

Les 395 travailleurs ont ainsi accepté un contrat de 30 mois qui comporte une hausse salariale de 12 cents l'heure rétroactive au 15 mai, de même que le maintien de la clause d'indexation pendant neuf mois sur douze.

Ils ont par contre dû abandonner le programme spécial de préretraite à 60 ans pour les travailleurs comptant au moins 20 ans de service.

Le président du syndicat, André Liberté, a commenté l'entente en expliquant qu'à défaut de l'accepter, les travailleurs étaient conscients que la seule alternative était la grève.

C'est la société en commandite Lab Chrysotile qui exploite les trois mines d'amiante de la région depuis 1986. M.R.

## CHICOUTIMI

## Métro Verrault en grève

Les 50 employé-es du marché Métro Verrault de Chicoutimi ont débrayé le 26 novembre pour appuyer la négociation du re-

nouvellement de leur convention collective échue depuis le 31 décembre 1992. C'est à la suite du changement de porte-parole de l'employeur, qui a remis en question ce qui avait déjà été négocié, que les membres du syndicat ont voté la grève à 80%. Il s'agit d'un des six syndicats du regroupement de 24 syndicats du Saguenay-Lac-St-Jean qui n'ont pas encore signé de nouvelle convention collective.

Luc L.



## La FTPF en congrès

C'est dans la ville de Québec que s'est ouvert, le 22 novembre, le 53e congrès de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), tenu sous le thème: *Croire en notre action syndicale pour progresser*. Entre autres sujets abordés en atelier et en plénière figure l'organisation du travail, question à laquelle plusieurs syndicats ont été confrontés ces derniers temps. On reconnaît sur la photo, de gauche à droite, les vice-présidents Fernando Savard et Sylvain Parent, le trésorier Guy Normandin, le président du Conseil central de Québec Michel Lessard, Gérald Larose, le président de la FTPF Claude Plamondon et Athéna Davis, conseillère syndicale qui a fait connaître au congrès les circonstances entourant la mort d'un travailleur de Perkins Candiac. M.R.

## Saute d'humeur

Un débrayage de quelques heures a suivi un incident entre un ouvrier et un contremaître qui voulait utiliser un de ses outils au chantier de MIL Davie, le 24 novembre. Le travailleur suspendu a réintégré son poste après que la direction eut étudié les circonstances de l'incident. M.R.

# «Servons-nous de nos droits pour pour le bien commun»

— Philippe Lepage

Un militant syndical de la région de Sorel-Tracy de la toute première heure, Philippe Lepage, est décédé accidentellement, le 16 novembre, à l'âge de 83 ans alors qu'il a été heurté par une automobile. Originaire de Roberval, cet ouvrier de profession a été une figure de proue du syndicalisme. Arrivé à Sorel vers 1940, il a ardemment œuvré, dans un contexte difficile, à la fondation de deux syndicats: celui de Sorel Industries (aujourd'hui Beloit) et, en 1950, celui de QIT-

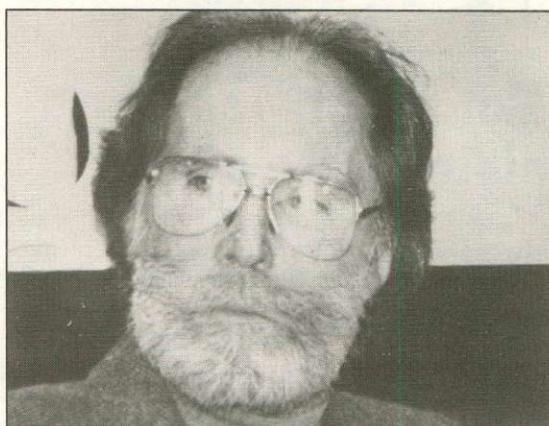
Fer et Titane. Entre la mise sur pied des deux syndicats, Philippe Lepage a aussi été un des membres fondateurs, en 1944, de la Fédération de la métallurgie de la CSN.

Philippe Lepage a consacré sa vie à améliorer la condition ouvrière, non seulement en organisant des syndicats et en négociant des conventions collectives, mais aussi en intervenant là où les intérêts des travailleuses et des travailleurs étaient en jeu. Ainsi, il a collaboré à la mise sur pied de

coopératives d'habitation et d'alimentation.

Homme de convictions, au niveau de conscience élevé, il nous avait déclaré, en 1987, lors des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire des grèves de Sorel: «Je prétends que la convention collective ne règle pas tout dans notre société. Ça commence après la convention collective. Et si les travailleurs étaient encore plus conscients de leur force sociale, nous pourrions nous acheminer de plus en plus vers notre libération.»

Nouvelles CSN offre



Philippe Lepage

ses condoléances à la famille et aux proches de Philippe Lepage, dont le président de la Fédération de la métallurgie, Benoit Capistran, et sa

conjointe, Christiane Lepage, ainsi qu'à une employée de la CSN, Suzanne Couture et son conjoint Léon Lepage. M.C.

## SOREL

### De l'eau dans le gaz à Fer et Titane

Sujet de l'heure par les temps qui courent, la prise en main de l'organisation du travail par les syndiqué-es ne va pas sans contretemps, y compris dans les syndicats qui ont fait des avancées à ce chapitre. À QIT-Fer et Titane, à Tracy, le syndicat s'est retiré temporairement des comités de suivi sur la réorganisation du travail. Tout est en suspens jusqu'à ce que les employé-es aient obtenu une formation adéquate et syndicale concernant l'implantation de l'organisation du travail. Le syndicat a également remis sur pied sa structure de mobilisation afin de faire respecter la convention collective à plusieurs chapitres, dont ceux concernant le recours à la sous-traitance, le salaire des grutiers et la santé-sécurité au travail.

«Les syndiqué-es croyaient à l'organisa-

tion du travail, mais des soupçons sont apparus en cours de route car nous nous sommes rendu compte que l'employeur voulait en tirer un plus grand profit, notamment en abusant de la sous-traitance, en donnant à d'autres des emplois que nous sommes capables de faire, ainsi qu'en santé-sécurité», de dire le président du syndicat, Pierre Jutras.

«Pour la réorganisation du travail, le syndicat doit être là. Il doit



Pierre Jutras

être vigilant. Il ne peut laisser à l'employeur ce domaine important pour l'avenir de notre usine», ajoute-t-il.

Signée en mai 1992, la convention collective des quelque 1,000 employé-es de bureau et d'usine de Fer et Titane vient à échéance en mai 1995. M.C.

## SHAWINIGAN

### Pas de syndicat, pas d'achat chez IGA

Les 25 ex-employé-es du magasin Steinberg de la Plaza de la Mauricie, à Shawinigan, mènent une campagne de sensibilisation auprès de la population contre le refus du nouveau propriétaire du magasin de discuter de leur retour au travail, lors de la réouverture du magasin de la Plaza. Les syndiqués distribuent des tracts au centre commercial où est situé leur ancien magasin et invitent les membres de la CSN de la région à boycotter IGA. Ils sont sans travail depuis 15 mois. Luc.L.

## HÔPITAL NOTRE-DAME

### Offre patronale rejetée

Réunis en assemblée générale, le 16 novembre, les membres du Syndicat des employés de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal ont rejeté la dernière offre de la direction visant à poser certaines balises concernant l'application de l'ancienneté d'un cadre qui s'était vu octroyer un poste syndiqué au service alimentaire. Les syndiqués ont jugé que ces balises étaient insuffisantes.

La proposition a été faite au terme du moratoire de huit jours convenu entre les parties pour trouver une solution au problème que posait l'arrivée de ce cadre au sein de l'unité d'accréditation, dans un département où la direction a annoncé l'abolition de 27 postes à temps complet. Le cadre revendiquait ses 26 ans d'ancienneté.

Les employés craignent que des cadres n'obtiennent des postes syndiqués, évitant

ainsi de passer sous le couperet de la loi 198. Si la loi est appliquée, 350 postes seront abolis à Notre-Dame.

L.-S.H.

## THÉÂTRE

### «Prendre les devants»

Dernièrement, à la demande de la Fédération de la métallurgie, le Théâtre à la carte créait un spectacle sur le thème de l'organisation du travail. Le titre: *Plus que jamais il faut prendre les devants*. Cette intervention, d'une durée de 45 minutes, en plus d'être intéressante, peut soulever des débats dans les syndicats qui sont préoccupés par cette question. On peut communiquer avec le Théâtre à la carte en téléphonant au (514) 272-9497. L.-S.H.



## Mot à mot, placer votre mot!

Vous a-t-on déjà dit que vous étiez plutôt «flyé»? Bien que votre interlocuteur ait pu avoir raison, il aurait dû, selon le contexte, utiliser les qualificatifs: **braque, chimérique, dingue, excentrique, extravagant, illuminé.** Personnellement, j'aimerais mieux me faire traiter d'illuminée, dans le sens de lumineuse...

•••

Cette entreprise est définitivement plus dynamique que telle autre. Dans ce cas, les termes **indiscutable, indéniable** et **nettement** seraient plus justes. Définitivement signifie d'une manière définitive, une fois pour toutes, irrévocablement.

•••

Et cette entreprise est-elle à la recherche d'un vendeur agressif? Grr... Vaut mieux dire **dynamique, énergique, persuasif.** Agressif veut dire: qui marque la volonté d'attaquer, qui a tendance à attaquer. Ce mot contient donc une connotation d'hostilité.

•••

Un syndicat n'est pas éligible au programme de soutien financier à la promotion du français. Les expressions **être admissible, avoir droit** apparaissent plus adéquates. En français, éligible signifie qui peut être élu.

•••

Si on se penchait sur un aspect un peu plus domestique. Dans cette municipalité, procédez-on à la cueillette des vidanges tous les mercredis? Vous allez sûrement me répondre: je m'en fous. Mais laissez-moi vous souligner quel **enlèvement des ordures** est plus approprié.

•••

J'aurais parié que vous songez à prendre des vacances dans le sud cet hiver. Votre passeport n'est pas en ordre?

Le vrai problème, c'est que votre passeport n'est pas **en règle.** L'expression «en ordre» s'oppose à «en désordre».

J.P.

## Déneigez, SVP!

Le Ralliement Gaspésien et Madelinot accorde son appui à cinq familles de Saint-Omer, demeurant dans les 2e et 3e rangs de cette municipalité, qui risquent d'être isolées l'hiver durant parce que la municipalité a décidé de ne plus déneiger la route conduisant au village. Seize personnes habitent ces rangs, dont huit enfants d'âge scolaire. Des citoyens ont occupé les bureaux de la municipalité et une dizaine de policiers les en ont expulsés, procédant à l'arrestation d'une femme. Pendant qu'il neige à Saint-Omer, le maire Caissy est en Floride...

M.R.

### Laurentides

Les 20 employé-es de la Garderie Croqui-gnoles ont joint les rangs du Syndicat des travailleuses et des travailleurs en garderie de la région des Laurentides (CSN). Ce syndicat, qui est affilié à la FAS, a reçu son certificat d'accréditation neuf jours après avoir déposé sa requête auprès du ministère du Travail.

### Saguenay-Lac-St-Jean

Une requête en modification de désignation a été déposée auprès du Conseil canadien des relations de travail (CCRT) afin que soit constatée la désignation du syndicat des travailleurs de CFI-FM à la CSN. Le CCRT avait accrédité le 24 septembre ce syndicat de six membres qui joint les 450 autres membres de la FNC au Saguenay-Lac-St-Jean.

### SPCA

Tous les employés de la SPCA sont maintenant membres de la CSN. Après que les salarié-es temporaires eurent quitté le 791 au profit de la CSN en février, les 35 employés permanents ont, à leur tour, décidé de joindre les rangs de la CSN. C'est donc un regroupement de syndiqué-es CSN de la SPCA qui se retrouvera devant l'employeur.

### Île Bizard

C'est par une majorité sans équivoque que les membres du syndicat du supermarché Saint-Raphaël ont décidé d'adhérer à la CSN. Au terme d'un

vote ordonné par le commissaire du Travail, malgré le fait que la CSN ait déposé la requête dans une forte majorité, 35 employés sur les 45 ont choisi de devenir membres de la centrale, plutôt que d'adhérer à un syndicat de boutique. Ce syndicat est affilié au CCMM et à la Fédération du commerce.

### Hôpital Verdun

Dix jours après avoir déposé sa requête, le Syndicat des techniciennes médicales de l'hôpital Verdun a reçu, le 2 novembre, son certificat d'accréditation pour représenter les sept techniciennes en électro-encéphalographie et

en électro-physiologie de l'établissement. Le syndicat est affilié au SPTM et au CCMM.

### Montréal

Une requête en accréditation a été déposée auprès du ministère du Travail, le 15 novembre, pour représenter les employés de bureau de R. & G. Crochetière, une entreprise de chargement de marchandise dans des camions et des fourgons de train. Ces travailleurs, qui seront membres de la FEESP, ont choisi d'adhérer à la CSN pour améliorer leurs conditions de travail et leur salaire. Ils gagnent entre sept et neuf dollars l'heure.

L.-S. H.



### Dolbeau: 4000 signatures pour la santé

Insatisfaits des coupures annoncées dans le secteur de la santé, les membres du syndicat de l'hôpital de Dolbeau ont fait circuler une pétition dans la municipalité, dans l'espoir d'obtenir des appuis auprès de la population. Après deux semaines seulement, le syndicat a recueilli plus de 4000 signatures et la pétition se promène toujours.

«C'est la preuve que la population nous appuie dans notre lutte pour le maintien de services de qualité», a indiqué aux médias le président Éric Perron. La pression des syndiqués a débuté avec une grève de la faim de 24 heures, alors que différentes actions ont été mises en branle pour solliciter l'appui de la population. Le syndicat dénonce le fait que les coupures faites dans les conditions de travail et dans les emplois se fassent au détriment des services à la population. Sur la photo, le président de la FAS, Sylvio Robinson, discute avec les grévistes de la faim.

L.-S. H.

# International

## Une voix têtue

Depuis plus de six ans, au Guatemala, une radio alternative donne des nouvelles, éduque, stimule et appuie les revendications de la société civile. L'armée a tenté de faire taire cette voix têtue, la VOZ POPULAR, qui rappelle sans cesse la nécessité de respecter les droits humains et de construire les conditions menant à une démocratie véritable. Bombardements, brouillage des ondes, rien n'y fit. La radio qui agace et qui prêche la solidarité des laissés pour compte tient bon.

Il s'agit d'une radio combattante qui émet en espagnol et en mam, l'une des langues mayas. On se rend compte en conversant avec Julia



Batres Lemus qui fait partie, depuis 12 ans, de l'UNRG (Union nationale révolutionnaire guatémaltèque) que la dizaine de membres de l'équipe de VOZ POPULAR est animée par le souci de mettre fin aux inégalités dans ce pays où 72% de la population

vit dans l'extrême pauvreté.

En plus de souligner les thèmes les plus actuels pour une population qui souffre de l'embrigadement forcé, cette radio vise aussi les requins des «maquiladoras» — patrons japonais et coréens surtout — qui

surexploitent la population.

Le Guatemala n'attend-il pas depuis juin un président — ancien ombudsman — qui serait disposé à rétablir un équilibre? Il est vrai que Ramiro de Leon Carpio entend purger le Parlement et la Cour suprême des éléments soupçonnés de corruption, mais M<sup>me</sup> Batres ne voit rien qui mènerait à une vraie consultation du peuple sur les enjeux de base.

L'UNRG ne nie pas la nécessité de pour-

parlers de paix — des contacts officiels sont en cours à Washington — mais il n'est pas question de déposer les armes sans obtenir certaines garanties. C'est là que sera encore une fois utile le rôle de médiation de certains ecclésiastiques comme Mgr Quesada Toruno. Le titre que donnait en 1989 Amnistie Internationale à son rapport sur le Guatemala est, hélas, encore de mise: *pouvoir civil, espoirs déçus.*

Clément Trudel

• • •

**Note:** Diffuser clandestinement depuis le pic de Tajumulco ou dans des régions extrêmement humides, en se déplaçant fréquemment, endommage les émetteurs. La VOZ POPULAR accepte les dons que l'on peut faire tenir à Arco Iris (P.O. Box 835, Seattle, Washington 98111-0835).

## Tragédies sans frontières

À propos de l'Erythrée, exsangue mais fièrement parvenue à l'indépendance, on a longtemps affirmé qu'y sévissait une guerre oubliée. Médecins sans frontières (MSF) vient de sonner l'alarme dans un livre: *Face aux crises*. Il y est question de conflits trop facilement délaissés par les médias qui semblent manquer de souffle... et d'images.

Restons-en à l'Angola, l'une des cinq tragédies «oubliées». Indépendant depuis 1976, ce pays n'a guère connu de répit, mais on avait cru que le long affrontement entre le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) et l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) avait

connu son dénouement lors d'élections libres dont le résultat fut contesté par l'UNITA de Jonas Savimbi, un chouchou de Washington et de Pretoria, devenu copain de Mobutu. La paix rêvée par les Angolais n'est pas à l'horizon. Ce que MSF déplore, c'est que certaines interventions «humanitaires» soient hautement médiatisées et que, tout compte fait, les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire soient bousillées, voire supplantées par des impératifs militaires. L'ONU évaluait fin mai les besoins d'aide à l'Angola à 227 millions de dollars, dont 131 millions\$ pour l'aide alimentaire. La situation s'est dégra-

dée depuis et la moyenne de morts occasionnées par le conflit rallumé était, cet été, de plus de 1000 par jour!

Un organisme comme SOS ANGOLA 93 tente depuis quelques mois, avec l'appui de la Communauté anglaise du Canada et de

Pan-Afrika, de recueillir dons en argent, médicaments et outils chirurgicaux pour les expédier rapidement à Development Workshop, déjà sur place à Luanda. (SOS Angola, 1617 rue Montcalm, Montréal (Québec) H2L 3H3, téléphone : (514) 521 8420 ou 629 9086.

Des discussions pour un «cessez-le feu durable» étaient toujours en cours dans la Zambie voisine à la mi-novembre. Même si les armes se taisaient vraiment, on a peine à imaginer que se résorbent facilement les contre-coups de ce conflit. À distance, on parle d'une guerre «insensée», car ce sont des Africains innocents qui en paient le prix.

C.T.

## Mutations

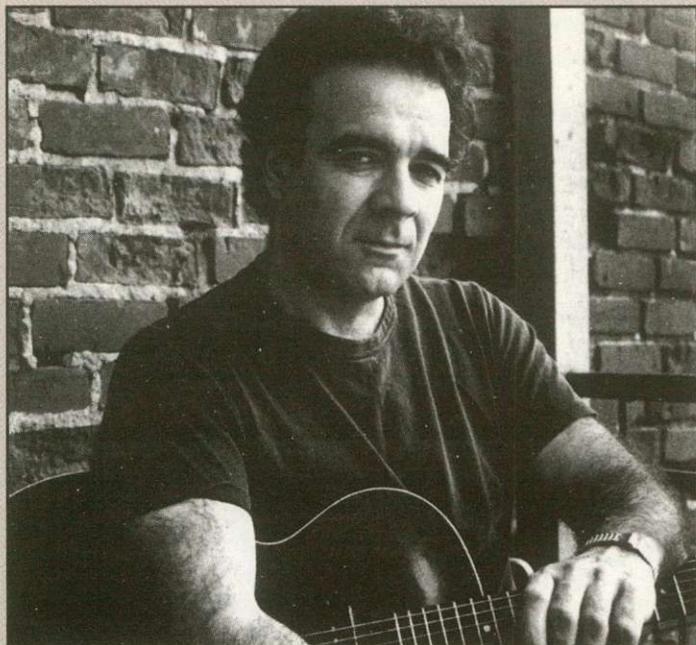
Deux pays-clés de l'Afrique subissent des mutations profondes. L'Afrique du Sud a une nouvelle constitution, une charte des droits et un plan de préparation aux élections du 27 avril 1994 qui doit pour la première fois donner la parole à la majorité noire. C'est un pas en avant dans un pays qui abolit bantoustans et apartheid.

Au Nigéria, pays le plus peuplé d'Afrique, où le général Babandiga avait dû laisser les commandes après l'annulation contestée des élections de juin 1993, le pays fait un pas en arrière. Voilà qu'un autre général, Abacha, après la démission du chef intérimaire du gouvernement, prenait les pleins pouvoirs le 18 novembre dernier. Depuis juin, rien n'était vraiment stable dans ce pays où les casernes, une fois de plus, ont mis fin aux espoirs de transition vers la démocratie.

C.T.



## Ray Bonneville



Il en va des bluesmen comme des bons vins. C'est une question d'âge, de vieillissement et de fermentation. Les bluesmen, les vrais, ceux dont les espérances, les joies et les souffrances du monde ordinaire constituent le pain quotidien, savent cela. Cet axiome vaut pour le chanteur, guitariste et

harmoniciste Ray Bonneville. Après 25 ans d'absence, il est de retour au Québec! À Montréal plus exactement où il a lancé, le 12 avril, un premier album de country-blues à la fois cool et intense: *On The Main*.

### Sur la route

Né à Hull en 1948 et élevé

à Québec, Ray Bonneville est âgé de 13 ans lorsque ses parents émigrent à Boston. Il y découvre le blues et, dès l'âge de 15 ans, il met sur pied son premier groupe. Après avoir évolué quelques années sur la scène bostonnaise, il quitte cette ville pour se retrouver à Boulder, au Colorado. Là, il y a appris le métier de pilote de brousse. Ce n'est pas anodin.

Après quelques années au Colorado, il montera en Alaska, descendra à Seattle, s'envolera pour Paris et reviendra à la Nouvelle-Orléans. En 1988, il a renoué avec le Québec alors qu'il pilotait un avion pour un pourvoyeur de chasse et pêche de l'Abitibi. De là, il pousse jusqu'à Montréal où il reprend du service dans des bars tels le G-Sharp, le Café Timénés et le Grand Café.

Montréalais depuis 1989, Ray Bonneville a fait appel, entre autres, au bassiste Stephen Barry, au batteur John McColgan, au guitariste

Brad Hayes et au pianiste Peter Measroch pour l'enregistrement de *On The Main*.

Pour tout vous dire, je ne me lasse pas d'écouter des pièces de country-cool telles *The Good Times* et *Blue Train*, d'écouter des blues comme *Tell Me*, d'écouter des country-blues in moderato dans le genre de *Take It Easy Katie*, *If I Can* et *Bottle Of Wine*, d'écouter des chansons, avec de l'âme et bien senties, comme *Dance With Me* et *On The Main*, d'écouter des trucs de R & B comme *Lookin' For A Groove*.

Amateurs de J.J. Cale et de Tony Joe White (*Polk Salad Annie*), allez, courez chez le disquaire acheter cet album.

Electric Desert Records  
(EDR9301-4)-  
Tél(514)483-0614.

Michel Crête

# LECTURE

## Écrire

*Gouverner ou disparaître*,  
Pierre Vadeboncoeur,  
Typo, 1993, 272 pages.

*Les deux royaumes*,  
Pierre Vadeboncoeur,  
Typo, 1993, 224 pages.

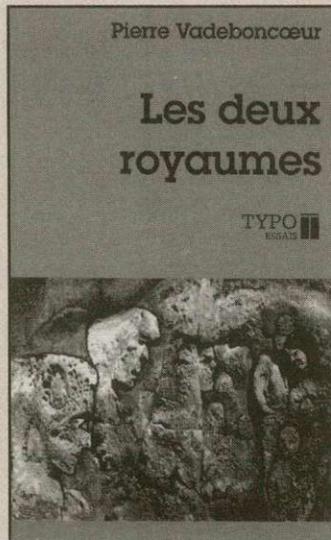
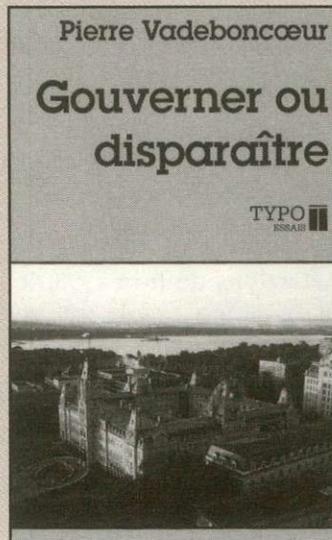
À l'instar de la France, dont on connaît depuis toujours les collections *Livres de poche* ou *Folio*, le Québec, avec Typo, du groupe Ville-Marie Littérature, a lui aussi sa propre collection, qui arrivera sous peu à une centième parution. Ce n'est pas rien, car Typo permet de retrouver, à des prix abordables, des oeuvres dont le temps s'est chargé d'indiquer l'intérêt qui doit continuer de leur être porté.

Les deux plus récents ouvrages publiés sont de notre camarade Pierre Vadeboncoeur, dont les lecteurs de *Nouvelles CSN* peuvent apprécier régulièrement la prose en page 22. Dans *Les deux royaumes*, publié en

1978, Vadeboncoeur s'éloignait quelque peu de l'écriture politique et polémique pour s'engager résolument dans cette démarche de réflexion qui devait en faire l'un de nos essayistes les plus rigoureux et respectés.

*Gouverner ou disparaître*, par contre, donne la chance au lecteur qui collige les textes de Vadeboncoeur de retrouver, en un seul lieu, ses principaux textes nationalistes déjà publiés dans d'autres volumes ou remis à différents journaux ou revues. Avec, en prime, une introduction de substance qui donne le ton de l'ouvrage. « Il n'y a qu'une arme contre la fatalité et c'est la volonté. De même, il n'y a qu'un moyen pour nous contre la déchéance et c'est de gouverner. *Gouverner ou disparaître*. Nous ne pouvons plus laisser les choses continuer de fuir par en avant, insaisissables. Dans cet avenir perdu, il n'y aurait que du passé perdu. » En effet!

Michel Rioux



## MÉDIAS

### Journalistes au-dessus des lois

Faire les relations publiques des forces de l'ordre est-il plus acceptable que de faire celles des multinationales ou des partis politiques?

À regarder les bulletins télévisés, tant de notre réseau dit national que ceux des stations privées, on serait porté à le croire.

Il y a quelques semaines, TVA montrait les images d'une descente effectuée durant la nuit chez de présumés vendeurs de viande de chevreuil.

La présence des caméras de la télévision n'était pas fortuite. Il s'agissait d'une opération destinée à démontrer l'efficacité des agents de la protection de la faune; opération à laquelle étaient conviés les journalistes et sans lesquels elle n'aurait eu que peu de répercussion dans l'opinion publique.

Fin septembre, Radio-Canada s'était livrée à la même manœuvre sur la Côte de Beaupré, au nord-est de Québec. Cette fois encore, ce sont des gardes-chasse qui faisaient irruption chez un fermier soupçonné de faire le commerce d'oies sauvages.

Comme ce dernier s'opposait à la présence des caméras, les représentants de la loi le menacèrent de faire venir la Sûreté du Québec.

La scène disgracieuse fut non seulement enregistrée, mais encore diffusée aux nouvelles, en long et en large. Une attaque des forces serbes contre de pauvres petits soldats canadiens en Bosnie n'aurait pas eu plus d'importance.

De quel droit les journalistes pouvaient-ils violer le droit de propriété? Les-gardes-machins-trucs avaient

## FLASH

CHERRY ET SA LOI 142...



probablement un mandat. Cette permission de violer la propriété privée — ce qu'est un mandat de perquisition — ne s'étendait sûrement pas aux scribouilleurs.

Dans les deux cas il s'agissait, prétendait-on, de braconniers. Des gens qu'au Moyen-Age les seigneurs faisaient pendre haut et court

mais que de nos jours, on n'accuse que d'avoir contrevenu aux règlements de la chasse et de la pêche et qu'on ne poursuit même pas en vertu du code criminel.

Au stade de la perquisition, ils sont tout au plus des suspects contre lesquels seront émises des sommations à comparaître.

Les journalistes présents, eux, pourraient sans doute être poursuivis pour violation de domicile. Ce qui aurait dû être fait si, dans ce pays, on avait le moindre respect pour les droits des personnes.

Jacques Guay

### Vie personnelle, carrière et ghettos d'emplois



## CINÉMA

Dans sa série «Femmes et Travail» lancée au mois d'octobre (*Nouvelles CSN*, no 368), l'ONF a présenté un film s'adressant plus spécifiquement aux jeunes, *Se donner des "elles"*, de Ginette Pellerin, et un film de Helena Cynamon abordant différentes façons d'harmoniser vie personnelle et carrière: *Question d'équilibre: famille et travail à l'aube de l'an 2000*.



En dépit de tout ce que l'on sait des ghettos féminins d'emplois, et malgré les excellents résultats qu'elles affichent souvent en sciences, les filles continuent majoritairement à bouder ces matières. Convaincue que le manque de modèles explique en bonne partie ces réticences, Ginette Pellerin présente à trois jeunes filles insouciantes de 14 ans une ingénieure, une architecte, une géologue et une biologiste qui, toutes, les invitent à les imiter. L'idée, pour excellente qu'elle soit, s'avère un tantinet laborieuse dans sa réalisation.

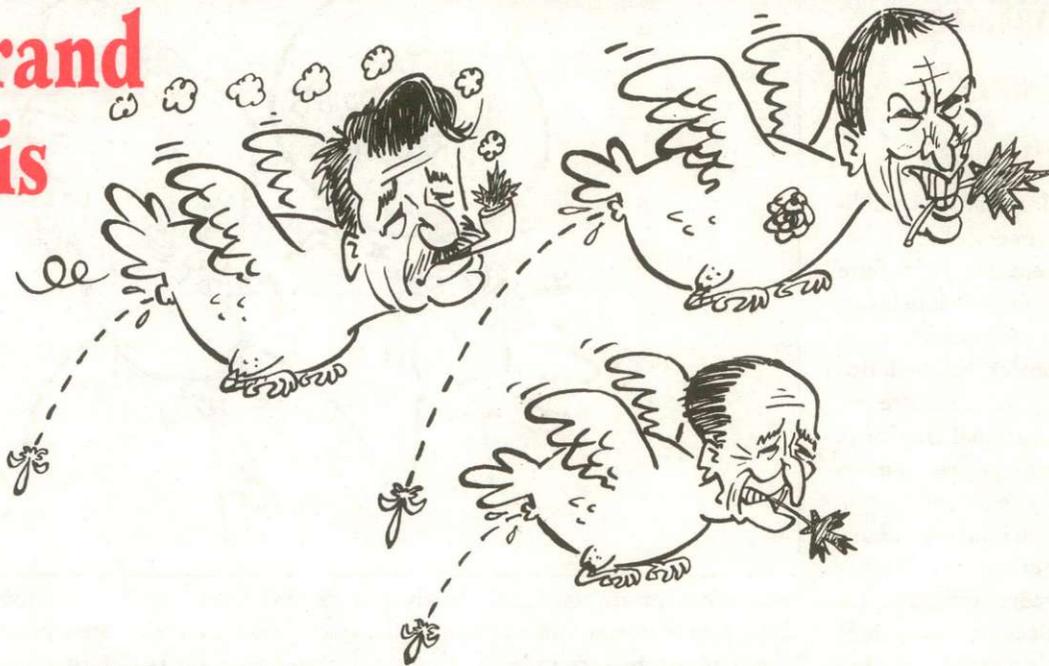
De son côté, Helena Cynamon propose sept modes d'organisation du travail qui sont autant de façons d'équilibrer sa vie professionnelle et sa vie personnelle (horaires variables, bureaux satellites, partage de postes, télétravail, etc). Des modes qui satisfont à la fois l'employeur et l'employée, et que l'on verra sans doute se répandre dans les années qui viennent.

Disponibles à l'ONF: 1-800-363-0328.

Lucie Laurin



# Le grand gâchis



GARVOTTE

Quand Marchand, Trudeau et Pelletier décidèrent, en 1965, de s'en aller à Ottawa pour y entreprendre une carrière politique, cette nouvelle éclata comme un coup de tonnerre dans le ciel québécois. Du moins, c'est avec fracas qu'elle retentit dans les milieux militants et contestataires où toute une jeunesse, la nôtre, la leur, avait souvent travaillé de concert dans les années cinquante. Cette décision nous frappa comme une rupture infinie. Quelque chose se produisait dont les conséquences probables nous parurent, d'instinct, désastreuses. Depuis 1955 ou 1956, on avait pu certes observer, chez ces trois-là, des signes avant-coureurs de cet aboutissement: flirts avec le parti libéral, baisse d'intérêt pour le syndicalisme (même chez Marchand, dans les années soixante), tendance à faire cavalier seul, loin des solidarités d'avant, même de celles (les leurs) qui s'étaient nouées avec René Lévesque, alors ministre du gouvernement Lesage. Mais la nouvelle nous atteignit quand même comme une bombe. Notre sentiment dominant fut la stupeur.

Je me rappelle l'étonnement navré de ceux qui, près de moi, le ressentaient

comme moi: Jean-Paul Geoffroy, André L'Heureux, par exemple.

Nous venions d'assister à une brutale cassure. Quelque chose s'était rompu, mais, quelque chose, c'est trop peu dire. Car qu'est-ce qui venait de se briser? Tant de réalités! Et d'abord ceci: *notre génération*. Elle venait d'éclater. Cette génération, qui avait donné des promesses, avait entrepris des actions dès quinze ans auparavant, de portée sociale, de portée nationale aussi, dans une entente profonde, malgré les divergences individuelles. On avait pu espérer qu'elle entraînerait le Québec avec elle. Au lieu de cela, sur l'initiative personnelle de quelques individus, elle se cassa en deux.

Bien sûr, le départ des trois pour Ottawa et dans le parti libéral fédéral mit fin aussi à des convergences passées: celles, par exemple, des tenants des tendances socialistes, et des syndicats, et des intellectuels d'une certaine gauche dont le trio avait plus ou moins fait partie. Cela aussi fut sacrifié.

### Tout fut bousillé

Ce n'est pas tout. Ce qui fut sacrifié également, c'est la recherche constitutionnelle, recherche qui, soutenue soit par l'indépendantis-

me, soit par l'idéologie d'un fédéralisme réformé, fut catégoriquement bloquée par le gouvernement Trudeau.

Les trois opérèrent au surplus une rupture avec un grand nombre d'autres intellectuels québécois, de même qu'avec la jeunesse militante des années 60 et 70. La solidarité avec la jeunesse n'exista plus.

Le pire, c'est que la solidarité avec le Québec même disparut, comme on en eut en effet bien des preuves.

Enfin, certaines amitiés profondes furent réduites à néant, et ceci n'est pas le moindre dommage. Le 14 septembre 1965, j'écrivis ces mots à Pierre Trudeau, avec qui j'étais lié d'amitié depuis l'école primaire: «Tu dois bien deviner que je suis atterré par la nouvelle de vos candidatures. (...) Notre amitié n'y survivra peut-être pas (...). Je ne pourrai laisser passer sans mot dire l'acte que vous avez posé, l'un des plus graves qu'il m'ait été donné de voir.»

L'honnêteté des trois n'est pas en cause, elle ne l'a jamais été. Mais, hélas, ce qui est signé pour jamais, c'est le gâchis qu'ils firent.

# Liberté Égalité Fraternité

Quand l'Assemblée nationale française adopte, le 23 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la canicule a envahi les rues de Paris et l'odeur de la poudre, qui continuait depuis cinq semaines de s'échapper des ruines fumantes de la Bastille, prenait encore les passants à la gorge. Une gorge qu'ils avaient par ailleurs plutôt irritée, les passants, par tous ces chants révolutionnaires qui enivraient un peuple émerveillé par tant de changements aussi espérés que subits.

*Ah! ça ira*, disait la chanson, *en dépit des aristocrates et de la pluie*. Plus tard, on ajoutera le couplet suivant: *Les aristocrates, on les pendra!*

Mais qu'avait-elle donc de si révolutionnaire, cette Déclaration, pour ainsi jeter en transes des citoyens jusque-là paisibles et soumis, pour ne pas dire amorphes et dociles? C'est que, dès le départ, elle prenait de front tout ce qui depuis des siècles avait régi les rapports entre les hommes. «*Les hommes naissent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique...*», était-il clairement établi à l'article premier.

Depuis, on s'en réclame sous toutes les latitudes. On chante la liberté dans toutes les langues; et la fraternité se porte relativement bien, dans cette époque plutôt portée sur la convivialité.

Mais de l'égalité, la partie centrale de ce drapeau de feu qui claque dans la tourmente humaine depuis deux siècles, qu'en est-il?

Idéaliste et pacifiste, l'écrivain français Henri Barbusse a peut-être mis le doigt sur quelque chose d'essentiel en écrivant que la liberté et la fraternité sont des mots, tandis que l'égalité est une chose. On constate en effet autour de nous, sans pour cela qu'il ne soit nécessaire de commander un Gallup, que, dans l'ensemble, la liberté et la fraternité, si elles pourraient bien sûr se mieux porter, ne font quand même pas problème ici au premier chef.

Mais le Gallup viendrait certes nous confirmer qu'au plan de l'égalité, ça ne va pas très bien. Pour tout dire, ça ne va pas du tout.

Car si le citoyen québécois d'aujourd'hui se considère relativement libre et vivant dans une société relativement fraternelle, il ne lui viendrait pas à l'esprit de prétendre que l'égalité règne entre les hommes. Les assauts contre ce principe généreux sont trop quotidiens pour que le citoyen ne soit pas convaincu de son inexistence. Chacun des coups reçus par ce principe généreux vient malheureusement nourrir une révolte qui, trop souvent, trouve son aboutissement dans ce que l'homme a de moins noble.

Quand le citoyen atteint la conviction que les traitements varient selon les personnes ou les groupes, il devient rageur et risque de sombrer dans des excès. Le racisme, par exemple. L'arrestation rapide du vendeur de cigarettes de contrebande de Jonquière, comparée à la tolérance pratiquée à l'égard des Mohawks de Khanawake, n'a rien fait pour faire avancer la cause de l'égalité des citoyens. Ni ces questions de factures d'électricité impayées.

En 1970, la CSN avait mené une campagne victorieuse dans l'industrie de la construction sous le thème de l'égalité. Pourquoi, disait la CSN, un clou de six pouces planté à Gaspé aurait-il moins de valeur qu'un autre planté à Montréal? Une grève s'est faite là-dessus. Il se pourrait, ce principe étant aujourd'hui attaqué, qu'un nouveau conflit éclate.

Le traitement de faveur accordé à la SQ et aux médecins dans l'application de la loi 102; les payes de séparation faramineuses qui se versent dans les officines du pouvoir; les abattements d'impôts accordés à Brian Mulroney pour ses vieux meubles et le million consenti à Pierre Elliott Trudeau pour ses vieux papiers viennent rappeler au citoyen qu'il ne jouit pas des mêmes privilèges.

Et pendant qu'on lui retient son impôt jusqu'au dernier centime, 90,000 compagnies canadiennes, qui ont réalisé des profits de l'ordre de 27 milliards \$ en 1987, n'ont pas payé un sou d'impôts.

Hugo: «*La première égalité, c'est l'équité. Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice? L'équité.*»

Faudrait mettre un homme là-dessus!



**L**e 9 novembre, le ministre du Travail, Normand Cherry, a déposé le projet de loi 116 qui introduit 36 modifications au Code du travail. Ces changements visent les salarié-es du secteur privé et des services publics (municipalités, transport de personnes, centres d'accueil privés, entreprises de téléphone, gaz ou d'électricité, ambulances, etc).

Le projet de loi porte atteinte à la liberté syndicale et aux droits fondamentaux que sont les droits d'association et de négociation. Il chambarde l'équilibre des relations de travail.

Déposé dans la foulée d'autres projets, il est passé inaperçu, échappant ainsi au débat public. Pourtant, ce projet contient des

reculs majeurs, notamment aux chapitres de la durée des conventions collectives et des périodes de changement d'allégeance syndicale. En éliminant le plafond qui limite actuellement les conventions collecti-

ves à trois ans, le ministre ouvre la porte à des conventions collectives de durée illimitée: 5 ans, 6 ans, 7 ans, 10 ans, etc. En conséquence, les travailleuses et les travailleurs ne pourraient changer d'allégeance syndicale avant même une période pouvant aller jusqu'à 6 ans 1/2. Ils seraient donc liés à des conditions

de travail parfois insoutenables pendant d'aussi longues périodes, faute de pouvoir les renégocier pendant tout ce temps.



# 116 LE CODE DU TRAVAIL FORCÉ

**116 est le code pour le travail forcé.  
Ce projet est à combattre.**

**Écrivons au ministre Cherry  
pour le presser d'amender  
le projet de loi 116  
dans le respect**



**de la liberté syndicale  
et des chartes canadienne  
et québécoise  
des droits et libertés.**